

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon (points 1 à 6), M. Frédéric Besnier, - adjoint.es, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon, M. Christophe Carlier et Mme Johana Greco - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

M. Josselin Aubry représenté par Mme Estelle Leyssenne
M. Mamadou Dramé représenté par Mme Annette Perthuis
Mme Elsa Solvignon représentée par M. Kaddour Métir (points 7 à 11).
M. Yann Pirolli représenté par M. Régis Oberhauser
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Doms
M. Stéphane Lamart représenté par Mme Rachida Sadane

Madame Paul Frachon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Madame la Maire débute la séance par une déclaration relative aux mesures annoncées par l'Académie de Créteil concernant la Ville de Fresnes :

« Pas moins de six fermetures de classes sont programmées sur toute la Ville. Trois classes dans nos écoles maternelles et trois dans nos écoles élémentaires, soit au moins une fermeture de classe par groupe scolaire sur tout le territoire de notre commune. Très justement, enseignants, professionnels de l'Éducation nationale et parents d'élèves se mobilisent pour obtenir de revenir sur cette programmation négative.

La semaine dernière, notre collègue Rachida Sadane, adjointe déléguée à l'éducation, a accompagné trois délégations d'enseignants et de parents à l'Académie de Créteil, afin d'appuyer nos arguments pour le maintien de ces classes.

Il y a depuis le début de cette semaine une mobilisation sur certaines de nos écoles, et tout à l'heure, pendant que Madame l'Inspectrice recevait une délégation de parents, un rassemblement se tenait à quelques mètres d'ici, place du 19 mars 1962, où j'étais avec Rachida Sadane auprès des parents et des enseignants.

Nous avons décidé en Bureau municipal de soutenir les enseignants et les parents d'élèves dans leur demande de maintien des moyens de professionnels et d'enseignants, et en tant que Maire, j'ai saisi le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) du Val-de-Marne.

J'attire votre attention sur le manque déjà insupportable de professeurs des écoles remplaçants et d'Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH). Comment prétendre assurer et promouvoir l'inclusion scolaire quand nous manquons à ce point de professionnels. Dans le courrier adressé au DASEN, j'ai listé les différents sujets concernant la situation de notre Ville et j'ai demandé à le rencontrer.

Je vous remercie. »

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024

Monsieur Madelin revient sur son intervention concernant la fusion des écoles élémentaires Louis Pasteur et Emile Roux. Il conteste avoir dit que cette fusion « aura aussi pour effet de réduire les écarts des doubles niveaux ». Il indique avoir dit qu'elle « aura aussi pour effet de réduire les risques de doubles niveaux ».

Il revient également sur son intervention concernant les aides octroyées par les départements franciliens pour la carte Imagine'R. Il conteste avoir dit « que c'est en partie la raison pour laquelle les départements de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine n'ont pas d'aides comparables à ceux du Val-de-Marne. ». Il indique avoir plutôt dit « que c'est en partie la raison pour laquelle les départements de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine n'ont pas d'aides comparables à celles du Val-de-Marne. ».

Enfin, concernant les délégations données à Madame la Maire pour l'exercice de certaines compétences, il conteste avoir dit qu'il « regrette que le Conseil municipal n'ait pas délégué à Madame la Maire l'exercice de la compétence relative au recours au mécénat. ».

Madame Ethève indique être d'accord sur le fait que la suppression de six classes d'école à Fresnes est problématique, mais regrette que les groupes d'opposition du Conseil municipal n'en ait pas été informés. À cet égard, elle soutient qu'il s'agit d'une question dépassant les clivages politiques.

En outre, elle revient sur son intervention concernant l'ouverture des barbiers les jours de dimanche. Elle conteste que Monsieur Oberhauser lui ait répondu « que des vérifications pourront être effectuées. ». Elle indique que Monsieur Oberhauser lui a plutôt répondu qu'il pourrait se rendre chez les barbiers en lui communiquant son nom, ce qu'elle interprète comme une menace. À cet égard, elle souhaite que la retranscription des interventions dans les comptes-rendus des séances du Conseil municipal soit plus fidèle et exhaustive.

Madame la Maire répond que les comptes-rendus des séances du Conseil municipal ne doivent contenir que la synthèse des interventions. Elle ajoute que la vidéo intégrale des séances est disponible sur le site Internet de la Ville.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **32 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefèbre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon et M. Christophe Carlier – **et 3 abstentions** – M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève et M. Philippe Vafiadès (représenté), approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2024.

2- Rapport d'orientations budgétaires 2025

Madame la Maire fait la déclaration suivante :

« Je rappelle à toutes et tous, que nous sommes ici dans une phase de discussion ouverte, un véritable débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025. Nous aurons l'occasion le mois prochain de discuter puis de voter le budget primitif de la Ville pour 2025. Il s'agit donc pour nous aujourd'hui non pas de donner le détail de ce qui sera fait précisément pour tel ou tel service ou tel projet, mais de définir quelques axes, quelques perspectives qui permettent à chacune et à chacun des citoyens de notre Commune de savoir où nous allons.

La préparation du rapport de cette année s'est réalisée dans des conditions inédites, et je remercie les services de la Ville, dans ces conditions singulières, de nous permettre aujourd'hui de présenter un rapport cohérent, synthétique.

En effet, tout cela s'est fait dans un environnement budgétaire obscur. Nos services ont dû travailler à partir d'informations provisoires et d'annonces, et avec un exécutif gouvernemental instable. La loi de finances, comme vous le savez, a finalement été votée très tard par nos parlementaires ce 6 février 2025. Aussi, n'avons-nous pas encore le détail de tous les ajustements concernant diverses dotations ou ponctions.

Bien évidemment, tout cela sera, je l'espère, définitivement fixé en mars prochain. Il y a par ailleurs, encore beaucoup d'autres inconnues dans la situation dans le monde, éprouvante, pour ne pas dire dangereuse. La zone euro connaîtra, prévoit-on, une croissance faible par rapport au reste du monde, mais ces prévisions ont été produites avant l'arrivée de la nouvelle administration américaine et son lot d'annonces fracassantes. Quel sera leur impact réel sur nos économies à moyen et à long terme ? Quelles seront les réponses des autorités européennes et françaises pour y parer ? Autant de questions pour lesquelles, pas plus que vous, je n'ai de réponse sûre à fournir. En revanche, ce dont je suis certaine, c'est que tout ceci rendra notre tâche encore plus difficile plutôt que de la faciliter.

Globalement, vous verrez dans la présentation qui va suivre que le concours de l'État est en baisse. Ceci nous contraint à contenir nos dépenses de fonctionnement alors même que nos charges de personnel augmentent sensiblement, en particulier avec l'augmentation des cotisations de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), mais aussi avec l'effort auxquels vous avez souscrit en matière de prévoyance pour nos agents.

Dans ce même temps, nous avons fortement désendetté notre Ville au cours des dernières années et nous n'envisageons d'avoir qu'un recours limité à l'emprunt, majoritairement à taux fixe pour ne pas connaître de mauvaises surprises. Mais dans ce contexte qui paraîtra morose, nous maintenons le cap et nous allons de l'avant. Je l'évoquais il y a un instant à travers la prévoyance des agents, nous souhaitons clairement maintenir et développer une politique de solidarité ici à Fresnes. Cela concerne les agents de la Ville, mais aussi toutes les Fresnoises et les Fresnois. Les fonds alloués au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour les plus fragiles mais aussi pour nos seniors, en est un autre exemple.

Je souligne aussi l'effort continu et maintenu en direction de tout le tissu associatif fresnois, qu'il soit caritatif, culturel ou sportif. L'ouverture et la montée en puissance de la Maison de la parentalité, offre un nouveau service aux parents et aux grands-parents. La jeunesse de Fresnes, c'est-à-dire notre avenir, est en fait notre grande affaire. Et cela ne relève pas seulement de la solidarité des actifs et des seniors en direction des plus jeunes, ce doit être un véritable investissement de la Ville comme nous l'ont demandé les jeunes à travers l'enquête Fresnes demain. Cela passe par l'accès facilité à nos infrastructures sportives et culturelles, mais surtout, le soutien et l'orientation, et à la formation scolaire et professionnelle, la recherche active de stage et de contrat d'apprentissage via aussi des événements dédiés.

Enfin, notre programmation pluriannuelle d'investissement le démontre, Fresnes va de l'avant par des travaux de rénovation et d'aménagement qui parient sur la solidarité sur l'avenir, comme la réhabilitation de l'ensemble scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux, en prenant en compte la réalité du changement climatique en faveur d'une transition écologique pour toutes et tous. Oui, parions sur Fresnes, commune active, vivante, solidaire et verte.

Je vous remercie. »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Revenant sur la déclaration liminaire de Madame la Maire, Monsieur Carlier confirme que les collectivités locales ont connu une situation inédite depuis le début de la Ve République, car au 1^{er} janvier 2025, le budget de l'État n'a pas encore été voté, ce qui a très fortement compliqué les travaux de prévision et de projection pour l'année 2025 pour les collectivités locales en particulier.

Cependant, il indique que le montant de prélèvement sur recettes opéré sur les collectivités locales, qui était de 3 milliards d'euros dans le projet de loi de finances initiale pour 2025, est passé à 1 milliard d'euros dont 500 millions pour les communes. Il ajoute que ce prélèvement sur recettes n'affectera finalement pas les établissements publics territoriaux dont celui du Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB), ce qui aura indirectement un effet positif pour la Ville.

Concernant les grands équilibres budgétaires, il relève que, comme pour les années précédentes, la Municipalité ne communique pas le montant du résultat de l'exercice 2024, qui, systématiquement, est repris par anticipation au moment du vote du budget primitif, et que cela aura des conséquences sur les projections en matière d'épargne en particulier.

Il indique que le montant de projection d'épargne pour l'exercice 2023 était de 4 millions d'euros, et celui pour l'exercice 2024 d'environ 3,8 millions d'euros. Il ajoute que même si l'on exclut la reprise de l'excédent en 2024 sur le budget 2025, les projections d'épargne brute et surtout d'épargne nette, font apparaître une faiblesse persistante de l'épargne, notamment au regard des investissements programmés pour 2026 et 2027, malgré un remboursement en capital de la dette qui diminue. Parmi ces opérations d'investissements figure en premier lieu l'opération de réhabilitation et de rénovation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux. Ainsi l'épargne nette est constamment négative sur les années 2025, 2026 et 2027.

Sur les dépenses de fonctionnement, il soutient que le rapport d'orientations budgétaires se fonde sur deux conjectures incertaines. Tout d'abord, il note l'inscription d'un crédit de 45 000 euros en prévision de deux tours d'élections législatives en 2025, alors que la perspective d'une dissolution de l'Assemblée nationale suivie d'élections législatives anticipées en 2025 est incertaine.

Puis, il note que le rapport d'orientations budgétaire anticipe une revalorisation de 1% de l'indice de rémunération des fonctionnaires, alors que cela est incertain compte tenu notamment du déficit public de l'État qui est supérieur à 5% de son Produit Intérieur Brut (PIB).

En outre, il regrette la baisse de la subvention d'équilibre pour le CCAS à hauteur de 120 000 euros, liée en partie à la réintégration dans les effectifs municipaux de deux agents du CCAS. Dans la mesure où, sur les années précédentes, la subvention d'équilibre versée au CCAS a été ajustée en cours d'année, comme en 2024 où elle a été réduite de 190 000 euros, il espère que, si un ajustement à la baisse de cette subvention d'équilibre est réalisé au moment de l'adoption du budget primitif pour 2025, cela ne sera pas complété par une nouvelle baisse en cours d'année 2025.

Sur les dépenses d'investissement, il note que le coût prévisionnel total de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux, qui était chiffré à 20 millions d'euros dans la Projection Pluriannuelle d'Investissements pour 2024, est désormais réévalué à 23,6 millions d'euros dans la PPI pour 2025, ce qui représente une augmentation de 18%. Cette augmentation n'étant pas liée à l'inflation, elle soulève son interrogation ainsi que son inquiétude.

Par ailleurs, il note que, dans une optique de subventionnement au maximum, la projection du recours à l'emprunt globalisé prévu dans la PPI est passée de 21 millions à environ 14 millions d'euros. À cet égard, il soutient que c'est une initiative louable mais qui, dans le contexte de la baisse des fonds de soutien de l'État, apparaît trop ambitieuse et assez peu réalisable.

Également, il note un glissement de 2025 à 2026 de la majeure partie des crédits de paiement de cette opération. Il ajoute que cela permet à la Ville de n'enregistrer que 1,7 million d'euros d'emprunt globalisé pour équilibrer le budget, mais avec une perspective de 8 millions d'euros en 2026.

Concernant les crédits inscrits pour la rénovation de la passerelle de l'autoroute A86, il indique que c'est un projet qui était attendu par de nombreux habitants, notamment ceux du quartier Jeanne d'Arc.

Par ailleurs, il demande à connaître le bien foncier concerné par le produit de cession de 2 millions d'euros inscrit en recettes d'investissement pour 2025.

Enfin, il s'interroge sur la capacité réelle de la Municipalité à mener à bien les projets d'investissement annoncés, alors même que la majorité municipale se fragilise.

Monsieur Doms soutient que la Municipalité doit communiquer l'estimatif du compte administratif de l'année 2024 afin de connaître les dépenses réelles et non seulement les crédits qui avaient été inscrits l'année précédente. Il ajoute que les entreprises réalisent leur budget en début d'année et qu'elles disposent d'un estimatif plutôt correct. Il regrette que l'opposition n'ait pas connaissance de ces chiffres.

Monsieur Lecomte répond que la Ville attend l'avis du Trésor public avant de communiquer cette information dans le cadre de la validation de la journée complémentaire, et donc, du résultat de l'exercice budgétaire.

Concernant l'inscription d'un crédit de 45 000 euros pour les élections législatives, il répond que cela correspond au coût des élections législatives anticipées de 2024.

S'agissant de la baisse de 120 000 euros de subvention d'équilibre projetée pour le CCAS, il répond que cette somme correspond bien au coût de la rémunération de deux agents municipaux qui étaient transférés par la Ville à l'épicerie sociale du CCAS.

Sur le produit de cession de 2 millions d'euros inscrit en recette d'investissement pour 2025, il répond que cela correspond au terrain à céder dans le cadre la reconstruction de l'EHPAD Soleil d'Automne.

Concernant la revalorisation de 1% de l'indice de rémunération des fonctionnaires, il répond que la Ville doit la prévoir et l'anticiper pour éviter tout imprévu, car cela peut se révéler très coûteux. Il ajoute que le rapport d'orientations budgétaire intègre également l'augmentation annuelle de 3 points du taux de contribution employeur à la CNRACL pour 2025 à 2028.

S'agissant de la réévaluation du coût prévisionnel total de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs-Bouleaux dans la PPI pour 2025, il répond que la Ville a défini le projet et qu'elle est en phase de consultation des entreprises et de finalisation du planning. Il ajoute que pour ce projet, la Ville a encore des études à payer et que l'année 2025 sera dédiée aux travaux d'assainissement. Ainsi, il indique que cette réévaluation correspond à un ajustement effectué en fonction des travaux prévus pour 2025, ce qui a pour effet de reporter des sommes pour 2026. Il précise qu'entre temps, la Ville aura remboursé 2,8 millions d'euros d'emprunt en capital.

Sur la capacité de la Ville à exécuter ce programme d'investissements, Madame la Maire répond que la Municipalité arrive en fin de mandat et qu'ainsi, les projets d'investissement comme la réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs-Bouleaux et la reconstruction des vestiaires du stade Gaston Roussel, sont arrivés à maturation. Elle ajoute également que la Ville a attribué les marchés de petits travaux qui vont permettre plus de réactivité dans les travaux d'entretien courant ou les petits travaux d'investissement.

Monsieur Lecomte ajoute que le marché Tous Corps d'État conclu par la Ville permet d'avancer plus vite concernant la mise en accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) des bâtiments communaux. À cet égard, il indique que la Ville a fait aménager des toilettes PMR dans la bibliothèque municipale, et qu'elle va mettre en accessibilité PMR l'école maternelle des Capucines ainsi que le bâtiment de la Mission locale.

Madame la Maire indique que la Ville a commencé les travaux d'agrandissement du square de la Paix ainsi que les travaux d'aménagement de terrains de basket 3x3.

Monsieur Gallon indique que l'État a fait baisser de 44% la dotation à l'Agence Nationale du Sport (ANS), ce qui compliquera l'obtention de subventions pour l'AASF en dehors de celles versées par la Ville. Il ajoute que si les subventions aux associations pour 2024 sont reconduites pour 2025, la Ville a enregistré une forte baisse de subventions pour les associations en 2023 et qu'elle n'a pas rattrapé la baisse de subventions enregistrée en 2020.

Il poursuit son intervention en faisant la déclaration suivante :

« Nous partageons tous la volonté de voir le sport se développer dans notre Ville. La Municipalité aussi. Cependant, force est de constater que l'effort de l'année dernière reste loin de couvrir les besoins réels, en tout cas, pour l'AASF. Le budget prévisionnel cumulé des 14 sections, qui représentent 3 533 adhérents, s'élève à 370 000 euros, tandis que la subvention municipale, bien que passée de 176 000 euros à 190 000 euros l'année dernière, ne couvre qu'à peine la moitié des besoins des adhérents.

Comment dans ces conditions, assurer la qualité des activités, entretenir les équipements et développer de nouveaux projets ? C'est cette situation qui engendre plusieurs difficultés qui impactent directement la pratique sportive de nos adhérents. Même si vous annoncez effectivement, que les vestiaires Gaston Roussel vont être rénovés, et parce qu'on arrive en fin d'exercice, le manque de moyens nous contraint à des installations vieillissantes et parfois dangereuses. À titre d'exemple, les poteaux de grillage sur certains de nos terrains de tennis, rongés par la rouille, risquent de s'effondrer à tout moment et de provoquer des incidents. Il est donc urgent d'intervenir avant l'accident. Nous avons des associations qui féminisent énormément leurs pratiques et les femmes n'ont pas de vestiaires attitrés.

Ensuite, nous avons des activités limitées, faute de budget suffisant pour financer les encadrants, car maintenant les fédérations demandent une professionnalisation des personnes encadrant les enfants et des éducateurs. Nous sommes donc parfois contraints de restreindre l'activité sportive, ce qui entraîne par conséquent des tarifs élevés. L'insuffisance de subventions nous oblige à augmenter les cotisations, ce qui exclut de fait les familles les plus modestes.

Il y a également des réquisitions abusives. Nos infrastructures sont parfois utilisées à d'autres fins que le sport au détriment des adhérents. Par exemple, le gymnase de la Paix a été réquisitionné pendant un mois, privant ainsi nos joueurs de volley-ball de leur salle d'entraînement et de match. Ce manque de préparation a lourdement pesé sur leur saison, les privant d'une qualification en Nationale pour un seul point.

Autre cas, le gymnase Périquoi a été transformé à plusieurs reprises en salle des fêtes pour accueillir les premiers vœux aux habitants de l'histoire de la Ville, à un an des élections municipales. Ce choix met surtout en lumière le manque criant d'infrastructures adaptées à de tels événements dans notre commune, comme la construction d'une salle des fêtes, qu'avec mon ami Jean-Jacques, nous proposons depuis un moment.

Une partie importante de l'aide municipale, donc de la subvention que vous allouez à l'AASF, censée soutenir le développement du sport, sert en réalité à pallier le désengagement de la Mairie dans l'entretien de ses propres infrastructures, plutôt que de bénéficier directement aux sportifs. Cet argent est utilisé pour des travaux faits par des adhérents, soit pour enjoliver soit pour améliorer l'infrastructure.

Après ce constat peu reluisant, j'ai quand même quelques propositions :

- Augmenter significativement la subvention afin qu'elle corresponde aux besoins réels des sections. Un effort financier soutenu est nécessaire pour garantir la pérennité de nos activités et améliorer nos infrastructures. Donc, compléter le plan pluriannuel d'investissements dédié à la rénovation et à la modernisation des équipements sportifs de 6 millions d'euros sur 2025, 2026 et 2027.
- Diversifier les sources de financement en développant, avec l'appui des services municipaux, la recherche de sponsoring, de partenariat, de mécénat, de fonds aux différentes fondations existantes, sans oublier les aides régionales et départementales.
- Renforcer la transparence et garantir l'équité entre les différentes associations de la Ville. Si nous comprenons que le tissu associatif de Fresnes est riche et diversifié, il est légitime de s'interroger sur la multiplication des associations proposant les mêmes disciplines que l'AASF. Cette situation crée une concurrence qui fragilise nos sections existantes, alors que nous pouvons œuvrer à une meilleure complémentarité pour le bien de tous. L'AASF doit soumettre son attribution de subventions aux votes du Conseil municipal, ce qui est tout à fait normal, au vu des montants alloués. Cependant, d'autres associations bénéficient de multiples subventions, plus petites, tout au long de l'année, leur permettant ainsi de contourner cette procédure et d'échapper à un contrôle global de leur financement. Contrairement à l'AASF, ces associations ne subissent aucune réquisition de leurs infrastructures pendant un mois ou pour l'organisation d'événements communaux.

Le sport est un levier de cohésion sociale, d'éducation et de dynamisme pour notre commune. Il ne peut pas être une variable d'ajustement budgétaire. Nous avons besoin d'un engagement clair et durable de la Municipalité. J'appelle donc l'ensemble des collègues à prendre en considération ces propositions et à les travailler ensemble pour que le sport à Fresnes ne soit plus une variable d'ajustement mais une véritable priorité.

Je vous remercie pour votre attention. »

Madame la Maire répond qu'il est nécessaire également de valoriser la mise à disposition des équipements sportifs, qui est importante à Fresnes. À cet égard, elle indique que ces équipements sont ouverts de huit heures du matin jusqu'à presque minuit. Elle ajoute que la piscine municipale est mise à disposition gratuitement à toutes les associations et qu'elle coûte cher aux Fresnois.es.

Par ailleurs, elle indique que la Ville a consacré plusieurs millions d'euros d'investissements pour la rénovation et le passage à la géothermie des deux gymnases. Elle ajoute que la Ville prend en compte les contraintes d'entraînement des sportifs, mais souligne que les équipements sportifs appartiennent à tous.toutes les Fresnois.es et qu'ils peuvent aussi servir aux écoles et à d'autres associations. Elle précise également que l'occupation des courts de tennis communaux est exclusive aux adhérent.es de l'AASF Tennis. Il paraît donc nécessaire d'apporter des nuances aux critiques exprimées par Monsieur Gallon.

Concernant les réquisitions des équipements sportifs, elle répond que la Ville a le droit d'occuper ces équipements pour répondre aux besoins des habitant.es. Elle ajoute que la cérémonie des vœux aux habitant.es organisée dans le gymnase Périquoi avait été précédée la veille par l'organisation de la galette des sénior.es. À cet égard, elle indique que la Ville avait décidé d'organiser consécutivement ces deux événements dans le gymnase Périquoi car il était préférable de joindre ces deux événements dans le calendrier afin de ne pas compromettre l'utilisation du gymnase pour le reste de l'année.

En outre, elle indique que l'organisation d'une cérémonie de vœux aux habitant.es n'est pas inédite dans l'histoire de Fresnes, bien qu'effectivement, cet événement ait été remplacé par une galette des associations.

Enfin, elle indique que la Ville n'a pas les moyens de faire construire une salle des fêtes, dont le coût a été estimé à 6 millions d'euros dans le cadre de l'étude de prospective urbaine Fresnes 2030. Ainsi, elle indique que c'est la raison pour laquelle il a été décidé d'aménager le gymnase Périquoi pour pouvoir accueillir des manifestations non-sportives, ce qui permet aussi à la Ville de ne pas avoir à solliciter systématiquement des autorisations préfectorales pour l'organisation de ces manifestations, et de répondre aux besoins des associations non-sportives.

Sur l'existence d'un contournement de la procédure de subventionnement par de petites associations, elle répond que la Chambre régionale des comptes n'a détecté aucune anomalie dans les comptes de la Ville et des associations.

Monsieur Besnier indique que suite à une mobilisation des acteurs du sport, le subventionnement de l'ANS par l'État a été revalorisé, et que le déplaçonnement des paris sportifs a permis d'amener 80 millions d'euros supplémentaire.

Par ailleurs, il indique que depuis 2020, il n'y a pas eu de baisse de subventions pour la vie associative mais qu'il été procédé au déplacement de lignes budgétaires, comme le crédit de 53 000 euros dédié à l'Amicale du personnel des services municipaux de Fresnes, qui a été retiré de la ligne budgétaire relative à la vie associative pour être déplacé vers une autre ligne budgétaire. Il précise que ces opérations budgétaires n'ont pas affecté le montant des crédits alloués aux associations concernées.

Il ajoute qu'en 2024, la Ville a augmenté ses dépenses relatives à la vie associative et à l'AASF, respectivement de 50 000 euros et de 14 000 euros, et que ces augmentations sont maintenues pour 2025 malgré le contexte budgétaire difficile.

En outre, il indique être favorable au fait que la Ville accorde aux habitant.es de confession musulmane, la possibilité de pouvoir fêter le ramadan dans des conditions normales. À cet égard, il indique que les équipements sportifs de la Ville doivent pouvoir faire l'objet d'un usage partagé. Il souligne cependant que des efforts peuvent effectivement être réalisés en termes d'organisation pour l'occupation des équipements sportifs.

Par ailleurs, il indique que si l'AASF baisse ses frais de fonctionnement, elle pourra redistribuer plus largement la subvention municipale à ses différentes sections sportives. À cet égard, il souligne que c'est l'AASF, en vertu de sa liberté de gestion, qui définit la redistribution de cette subvention à ses sections.

Madame Éthève indique que les familles de classe moyenne qui ne bénéficient pas d'aides subissent en conséquence des tarifs élevés pour les services de cantine, de garderie, de centre de loisirs et de sport notamment. À cet égard, elle relève que le tarif de la piscine municipale pour une année est de 300 euros et que celui pour le tennis est de presque 280 euros. Ainsi, elle souhaite que la Municipalité porte son attention sur cette question.

Par ailleurs, elle indique qu'elle est consciente du fait que le coût de la garde des enfants lors du temps de pause déjeuner est répercuté sur le tarif de la cantine, et remercie par ailleurs le personnel de surveillance, dont elle souligne les conditions de travail difficiles.

Mais elle soutient que la différence de tarifs pour la cantine entre les parents qui bénéficient d'aides et ceux qui n'en bénéficient pas, soit respectivement 1,50 et 6 euros, est trop importante alors que les enfants bénéficient tous du même service de surveillance.

Elle souhaite également que la Ville accorde plus d'attention à l'augmentation des taxes et impôts qui affectent les habitant.es appartenant à la classe moyenne. À cet égard, elle indique que la classe moyenne s'estime désavantagée car elle n'est pas assez pauvre pour bénéficier des aides sociales mais pas assez riche pour bénéficier des réductions fiscales. Elle soulève également les difficultés d'accès au logement social pour la classe moyenne, alors que les logements sociaux ont été conçus après-guerre pour accueillir les classes moyennes salariées.

En outre, elle soutient que si la Ville veut favoriser le sport, il est nécessaire de revoir la tarification des activités sportives. Elle regrette également que le tarif de la cantine pour les enfants qui ne bénéficient pas d'aides soit de 6 euros lorsqu'ils sont scolarisés en écoles maternelles et primaires, alors qu'il est d'environ 4,30 euros au collège.

Madame la Maire indique que la question des classes moyenne est importante mais souligne que dans les cantines de collège les moyens mobilisés pour le temps périscolaire sont moindres que dans les écoles maternelles et primaires où la durée du temps périscolaire est d'environ 2 heures.

Sur la question de l'accès au sport, elle répond que la Ville a créé l'École municipale des sports, dont les tarifs sont soumis au Taux de Participation Individualisé (TPI) et qui sont moins élevés que ceux pratiqués dans les associations. Elle ajoute que dans les écoles, tous les enfants peuvent bénéficier d'intervenants sportifs et d'intervenants culturels afin qu'ils puissent avoir, au moins sur le temps scolaire, un égal accès à la culture, aux sports et aux activités ludiques.

Monsieur Doms revient sur l'organisation d'une cérémonie de vœux à la population et indique que ce n'est pas une tradition à Fresnes car cela fait depuis très longtemps que cela n'a pas été fait. À cet égard, il soutient que la Ville organise cet événement à un an des élections municipales pour faire croire que c'est une tradition. Ainsi, il considère que cela ne justifiera pas l'organisation d'une cérémonie de vœux à la population l'an prochain.

Madame la Maire conteste le fait d'avoir qualifié de « tradition », la cérémonie de vœux à la population. À cet égard, elle précise qu'elle a seulement indiqué que la Ville avait déjà organisé de tels événements par le passé et pas dans la même forme. Elle ajoute qu'il a été décidé d'organiser cette cérémonie dans des modalités financièrement abordables.

En outre, elle indique que dans le cadre de la démarche Fresnes demain, les habitant.es ont exprimé le besoin d'avoir plus de moments de convivialité et de rencontres avec la Municipalité.

Monsieur Doms soutient qu'il s'agit pour Madame la Maire de se mettre en valeur à l'occasion de ces moments de convivialité.

Madame la Maire répond que la cérémonie de vœux à la population permet à la Municipalité de communiquer des informations aux habitant.es et de dialoguer avec eux.elles. Elle ajoute que cette cérémonie ne sera pas onéreuse car elle se fera seulement autour d'un verre de cidre et d'une galette, et qu'il ne s'agit pas de vœux aux institutions.

Elle indique également qu'auparavant, des moments conviviaux étaient aussi organisés sous d'autres formes, comme le repas des forces vives au gymnase Herriot.

Monsieur Oberhauser fait la déclaration suivante au nom du groupe d'élus Communistes et citoyens :

« Madame la Maire, chère Marie, Madame la Conseillère régionale, Monsieur le Conseiller départemental, président délégué, chers collègues, chères Fresnoises, chers Fresnois,

Les droites nationales et locales ont décidé d'accroître l'austérité, faire que nous vivions plus mal. Je vais vous démontrer que les lois de finances Bayrou sont pires que celles de Barnier et impactent bien nos quotidiens ainsi que le budget des collectivités locales, réduisant alors leur capacité d'agir. Le budget de notre Commune n'est pas épargné.

Je veux revenir sur le contexte qui façonne notre cadre budgétaire local. Notre opposition s'obstine à faire croire aux Fresnoises et Fresnois, que le président de la République et ses gouvernements, en l'occurrence, Bayrou succédant à Barnier, les parlementaires centristes, de droite, de droite extrême et du Rassemblement national, n'y sont pour rien. Et pourtant, la loi de finances nationale 2025 dicte ce que nous pouvons faire au niveau des collectivités locales, particulièrement au niveau communal. Dans notre assemblée, l'opposition, franchement à droite, écrit dans la dernière édition du Panorama, que la majorité municipale de gauche est une insulte au débat démocratique et est dogmatique.

C'est pourtant bien leur président de la République et son gouvernement qui bafouent les fondements de notre République. Une nouvelle fois, le gouvernement a utilisé le 49.3 avec la complicité des parlementaires du centre, de droite et de l'extrême droite, pour imposer son projet de loi de finances alors que le Premier ministre avait promis de ne pas le faire. Le budget de la Nation qui s'impose à nous aujourd'hui est une version aggravée du projet de loi de finances du gouvernement minoritaire Barnier récemment censuré. Ce budget aurait dû être révisé pour répondre aux aspirations des Françaises et des Français, certains y ont crû, et nous sommes confrontés à un triple coup de force démocratique, idéologique, contre les collectivités et les services publics.

Le coup de force démocratique a malmené nos institutions avec la reprise d'un texte abandonné par l'Assemblée nationale et l'effacement de 27 amendements, certains adoptés à l'unanimité. La majorité sénatoriale a manipulé le texte jusqu'à la commission mixte paritaire, et, au final, le gouvernement Bayrou utilise le 49.3 pour clore le débat. Ensuite, un coup de force idéologique qui sert une politique néolibérale en toute servilité aux plus riches, choisissant de surcroît la voie de l'extrême droite, de la xénophobie, voire du racisme, faisant croire que les étrangers sont les coupables, mais aussi les plus pauvres qui ne savent pas traverser la rue, et la gauche trop radicale parce que proposant une alternative soutenable écologiquement et économiquement, et surtout, plus juste.

Face à ce déni démocratique, pour que les Français vivent mieux et ensemble, les parlementaires communistes ont proposé une loi d'urgence sociale et fiscale, des mesures claires, chiffrées et financées avec 84 milliards d'euros de recettes. Une réponse enfin aux difficultés que nous vivons, celle de la classe moyenne en l'occurrence, mais pas que, avec le blocage des prix, de l'abrogation de la réforme des retraites, le financement des services publics et des hôpitaux. Vous ne serez pas surpris, la droite l'a rejeté.

Le coup de force contre les collectivités et services publics a imposé des coupes budgétaires drastiques, totalisant 23,5 milliards d'euros par rapport à 2024. Inédit, ce coup de force est renouvelé avec la loi de financement de la sécurité sociale qui entérine, que durant leur arrêt maladie, les agents de la fonction publique ne percevront plus 100% de leur rémunération mais 90%, quel que soit leur état de santé. Avec le recul de remboursement de certains soins au cancer notamment, c'est mettre encore plus en précarité.

Quels sont les choix politiques auxquels nous sommes confrontés et écrasés ? Les droites, y compris notre opposition locale, de manière dogmatique, n'arrêtent pas de dire qu'il n'y a plus d'argent, que nous vivons au-dessus de nos moyens, que le coût du travail est trop cher, et que les impôts appliqués aux multinationales et aux plus riches sont confiscatoires. Et pourtant, les groupes du CAC 40 n'ont jamais été aussi généreux avec leurs actionnaires. Ils ont versé près de 100 milliards d'euros aux investisseurs en 2024, du jamais vu. Et ce n'est pas moi qui le dit le "jamais vu", c'est Les Échos, que l'on ne peut pas qualifier de "gauchistes".

Pourquoi est-ce possible ? Parce que les budgets de la Nation et de la sécurité sociale réduisent encore plus l'impôt des sociétés, pas celui des commerçants TPE et PME, favorisent l'optimisation fiscale, organisent les exonérations de cotisations patronales et les niches fiscales, autorisent des crédits d'impôt en tout genre, et le plus scandaleux, celui sur la recherche. Les grandes entreprises ne produisent même pas un demi-brevet pour un million d'euros de subvention.

Ces choix précipitent le pays dans la récession, avec une hausse du chômage et des fermetures d'usines. Le capital continue donc d'écraser le travail des individus. Ce budget de la Nation divise le pays et affaiblit la République avec des choix politiques assumés qui rejettent les fondamentaux républicains. Nous refusons cet autoritarisme budgétaire et appelons la droite locale à en assumer les conséquences, d'abord dans leur soutien au président de la République, au gouvernement, et au député de notre circonscription qui a dû oublier qu'il était maire.

Quelles sont les conséquences pour les collectivités locales ? Nous allons voir les mises en cascade et les prétextes pour un budget de la Région ultra dogmatique, autoritaire, à l'encontre de la population de son territoire. Le gouvernement, et la plupart de la presse servile, nous disent que le montant d'économie imposé aux collectivités est de seulement 2,2 milliards d'euros contre 5 dans le projet de loi de finances Barnier. Mais le Comité des finances locales, noble institution, révèle que la facture sera de 7,1 milliards d'euros. Donc on peut commencer à regarder les difficultés auxquelles on va être vraiment confrontés. Cela veut dire que la loi de finances aujourd'hui, va passer dans le champ des commissions et nous allons avoir les impacts par la suite. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, malgré la loi de finances, nous avons encore des incertitudes sur comment nous allons être "mangés" dans les réductions de nos recettes.

Nous avons dans notre assemblée, un conseiller départemental et une conseillère régionale qui ont participé, par le vote anticipé des budgets dans leur assemblée respective, aux coupes franches aux associations, à la protection maternelle infantile, à la petite enfance, à la culture, au retour à l'emploi, aux énergies renouvelables etc. La liste est beaucoup trop longue et nous avons déjà eu l'occasion de le dire pour ce qui concerne le Département. Il vous faudra assumer ces choix, il n'y a pas de fatalité économique, seulement des choix politiques.

En termes d'impact, prenons la région Île-de-France. Elle est contributive de 220 millions d'euros de baisse de recettes de l'État pour l'année 2025. Ce qui n'est pas rien. Alors vous allez voir, c'est cocasse, la loi de finances, tant désirée par Madame Pécresse et son parti, soutenue ici par la Conseillère régionale, le Conseiller départemental, le député de circonscription, les macronistes locaux, n'est qu'un prétexte. En effet, d'une part, la Région a un résultat d'exercice budgétaire 2024 excédentaire de plus d'un demi-milliard d'euros, et de l'autre, la présidente de la Région et sa majorité ont adopté un budget 2025 de pure austérité, avec pas moins de 760 millions d'euros de suppression de services publics et d'engagements dans les lycées, les énergies renouvelables.

Aussi, Sofrege Coriance a reçu un mail du service Climat Air Énergie qui informe, je cite, "compte tenu de la baisse drastique de ces recettes attendues dans le projet de loi de budget du gouvernement, la région Île-de-France a décidé de suspendre à ce stade, toutes les subventions en faveur des énergies renouvelables pour 2025. Bien évidemment, une reprise des financements pourrait être envisagée si l'État revenait sur la ponction des recettes de la Région dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances 2025." Cette décision met en suspens notre nouvelle géothermie. Un courrier de Madame Pécresse à Madame la Maire pour l'en informer et lui proposer une action en commun ? Et bien non ! Au lieu de cela, avec Laurent Wauquiez et Gérard Larcher, elle a déclaré, tout à fait récemment, vouloir la suppression de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) parce qu'elle induit de la bureaucratie, des coûts administratifs.

Je crois avoir déjà entendu ici ces arguments dogmatiques par l'opposition. Ils estiment que ces missions pourraient être mieux réalisées par la Région, déclarant que l'ADEME, agence de l'État, est un doublon. Ce qui est absolument faux, les subventions s'additionnent pour réduire le coût de la chaleur et accélérer la production des énergies renouvelables. Avec l'arrêt du Fonds vert, cette disposition de la Région, ce sera du coup, la transition écologique, énergétique, qui sera en berne. Et ça ne sera pas de la faute des collectivités, de la Commune, ce sera bien la faute de l'État et de la Région.

C'est également fou, puisque la Région a délibéré pour dire qu'elle ne subventionne qu'à la condition que l'État le fasse. Là aussi c'est très cocasse. Ils estiment également que le secteur privé pourrait aussi être une solution, sans dire finalement comment le privé apporterait des subventions, c'est nouveau.

Regardons maintenant les impacts sur notre prévision de budget. La droite dogmatique fait croire que les collectivités ont de la ressource financière. Elle ne dit pas qu'elles doivent voter leur budget en équilibre des dépenses et des recettes, et qu'elles ne peuvent pas emprunter pour financer les dépenses de fonctionnement a contrario de l'État. Elle ne dit pas non plus que Giscard d'Estaing et Barre ont imposé aux collectivités d'emprunter sur le marché, c'est-à-dire avec des taux d'intérêt volatiles qui pèsent dans le budget. Elle ne dit pas non plus que pour réaliser les investissements en ayant supprimé les taxes d'habitation et la contribution à la valeur ajoutée des entreprises, cela impose d'emprunter davantage ou de dire qu'il va falloir supprimer des services publics et des emplois qui vont avec.

Nous voulons à nouveau rappeler que le bloc communal est le premier investisseur public. Les collectivités, notre Commune, ont l'obligation de bien gérer, sinon elles passent sous tutelle de l'État. L'État, dans son mille-feuille institutionnel, oublie de dire qu'il y a un lien fort par les mécanismes financiers. Pour ce qui nous concerne, la Métropole, le Territoire et nous finançons, soit on a des déductions financières, soit nous y contribuons financièrement. »

Monsieur Madelin demande à Monsieur Oberhauser d'interrompre sa déclaration car elle dure depuis plus de 10 minutes et demande à Madame la Maire d'intervenir pour faire respecter la police de cette assemblée. Il soutient que cette déclaration est partisane, et souhaite que le Conseil municipal traite de Fresnes et des Fresnois.es.

Madame la Maire indique que Monsieur Oberhauser va conclure son intervention.

Monsieur Oberhauser répond qu'il s'agit d'une déclaration au nom d'un groupe d'élus.es, et qu'ainsi, il cumule également le temps de parole de ses collègues. Il ajoute qu'il est nécessaire de définir le contexte avant d'aborder concrètement les questions qui concernent le budget communal.

En outre, il conteste le fait qu'en sept ans, la Municipalité n'ait rien réalisé, contrairement à ce qu'indique l'une des tribunes des groupes d'opposition dans le Panorama. Il reprend sa déclaration pour aborder la position du groupe d'élus.es Communistes et citoyens sur les orientations budgétaires :

« Le Groupe souligne la qualité du travail des services et de la Direction générale, marquant les efforts déployés pour maintenir un équilibre budgétaire dans un contexte économique incertain et marqué par des incertitudes nationales et internationales.

Les mesures proposées permettent de maintenir un service public qui s'adapte en contenant les dépenses de fonctionnement. L'adaptation de la programmation pluriannuelle permet de poursuivre les investissements nécessaires au développement de notre Ville au service de ses habitantes et de ses

habitants. Les efforts marqués en politique de gestion des ressources humaines, axée sur la qualité de vie au travail, le développement des compétences, et le soutien aux agents, est également à souligner.

Nous réaffirmons notre engagement à œuvrer pour une Ville plus juste et égalitaire, pour des services publics qui soient accessibles à toutes et tous et qui répondent aux besoins de chacune et de chacun. Nous continuerons à défendre des politiques publiques ambitieuses et solidaires, en particulier dans les domaines de la cohésion sociale, du cadre de vie, de la santé, de la transition énergétique et écologique, de la culture, de la jeunesse et du sport, des enfants et des seniors.

Ces orientations, si elles sont bien retranscrites dans le budget, et bien réalisées cette année, permettront d'avoir un budget de résistance. Nous soutenons les orientations budgétaires proposées, correspondant au projet de ville, dont le Groupe a été une force première de proposition et d'écriture, pour construire une Ville plus juste, plus solidaire et plus inclusive.

Nous souhaitons souligner que certaines politiques publiques mériteraient d'être davantage développées, en particulier, nous pensons que les actions en matière de tranquillité publique, de lutte contre les discriminations et de soutien aux jeunes devraient être renforcées. Ces domaines sont essentiels pour garantir une Ville apaisée, inclusive et solidaire, où chaque habitante et habitant peut se sentir en sécurité et épanoui.

Merci de votre écoute. »

Monsieur Um revient sur l'intervention de Monsieur Besnier et indique que Monsieur Gallon n'a pas déclaré son opposition à la mise à disposition du gymnase à des fidèles musulman.es pour la célébration d'une fête culturelle. À cet égard, il indique que Monsieur Gallon constatait seulement l'absence d'une salle des fêtes permettant d'accueillir ce type d'événements.

Concernant le coût élevé de la construction d'une salle des fêtes, il soutient que des solutions comme le partenariat public-privé pourrait permettre à la Ville de financer un tel projet. Ainsi, la construction, ou non, d'un tel équipement relève d'un choix, et qu'un tel débat, de même que celui sur la police municipale, est tranché par la population lors des élections. Il ajoute qu'il souhaite la mise en place d'un fonds spécial jeunesse pour transformer le service jeunesse qu'il n'estime plus adapté aux besoins des jeunes.

Par ailleurs, il revient sur le débat sur le vœu lors du dernier Conseil municipal et regrette que la police de l'assemblée permette aux élu.es de la majorité d'étendre les débats mais qu'elle ne permette pas aux élu.es des groupes d'opposition de leur apporter une réponse. Ainsi, la réponse de Monsieur Madelin à Monsieur Oberhauser a été interrompue au motif qu'il était hors sujet.

Madame la Maire intervient pour signaler que Monsieur Um s'éloigne des débats relatifs au rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur Um conteste que Monsieur Gallon ait déclaré illégal le subventionnement des petites associations pour des montants faibles et sans passage préalable devant le Conseil municipal. Il ajoute qu'il s'agissait seulement d'un constat de sa part.

Madame la Maire répond que toutes les subventions accordées par la Ville passent par le Conseil municipal car elles sont toutes intégrées dans le budget, et que les prestations sont formalisées par décisions du Maire.

Monsieur Um précise que Monsieur Gallon évoquait le fait que le versement des subventions d'un montant élevé ne peut être accordé qu'au travers de délibérations du Conseil municipal contrairement aux subventions d'un petit montant.

Monsieur Guillotin indique qu'il comprend les inquiétudes exprimées sur le financement et la pérennité de l'action du sport dans les communes. Cependant, il soutient que cette situation relève d'une politique générale de restriction budgétaire voulue par le gouvernement. Il ajoute que certains athlètes médaillé.es des Jeux Olympiques 2024 se sont ému.es publiquement de cette situation et qu'ils.elles ont sollicité le gouvernement pour faire reconnaître les bienfaits du sport dans la société.

Par ailleurs, il indique que la situation est aussi inquiétante pour le domaine de la culture et que certains acteur.rices de la culture n'ont pas nécessairement la même exposition médiatique que les médaillé.es olympiques pour exprimer cette inquiétude. À cet égard, il soutient qu'il est important de soutenir à la fois la culture et le sport comme c'est le cas à Fresnes, et indique qu'aucune subvention n'a été diminuée durant les cinq années de mandat de Madame la Maire et qu'elles ont même parfois augmenté.

En outre, il ne conteste pas le fait la Municipalité doit intervenir pour assurer la conformité des équipements sportifs lorsqu'il est constaté une dégradation de matériel, un risque de mise en danger de la personne ou un danger.

Concernant le crédit de 45 000 euros inscrit au budget pour des élections législatives anticipées, il répond qu'il ne s'agit pas d'une somme bloquée et dépensée et que cette éventualité n'est pas à exclure compte tenu du fait que la dissolution de l'Assemblée nationale prononcée en 2024 était inattendue. À cet égard, il remercie la Direction générale des services d'avoir averti sur ce risque potentiel.

Egalement, il indique que le montant de 23,6 millions d'euros relatif à l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux n'est pas surprenant. À cet égard, il indique que le montant de cette opération était déjà évalué entre 18 et 22 millions d'euros en 2015 et que la Ville veille à ne pas dépasser les limites fixées en termes de montants pour ce projet.

Il soutient que le rapport d'orientations budgétaire est cohérent en termes d'investissements, d'aides aux associations, de montée en compétence des agents, de renforcement des services municipaux et de rénovation des bâtiments publics.

Cependant, il souligne son inquiétude quant à l'augmentation de 40% des prix de Sodexo. Il ajoute que cela est d'autant plus inquiétant car Sodexo est le seul prestataire de service de restauration de la Ville depuis qu'un second prestataire s'est retiré du marché. À cet égard, il soutient que la Municipalité doit trouver d'autres alternatives comme la remunicipalisation de la restauration scolaire qui est en vigueur dans la commune de Cachan depuis 10 ans.

Il ajoute que ce mode de gestion a permis à cette commune de réaliser des économies à hauteur de 23% en 2022 et en 2023 pendant la période d'inflation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Il précise également que depuis 3 ans, la commune de Bagneux a aussi fait ce choix.

Enfin, il souligne son inquiétude quant aux difficultés pour la Ville de s'assurer, mais indique qu'il s'agit d'une difficulté partagée par de nombreuses communes car les assureurs manquent à leur obligation vis-à-vis d'elles. Il ajoute que des maires et l'Association des Maires de France ont interpellé le gouvernement à ce sujet.

Madame Sadane fait la déclaration suivante au nom du groupe PS et apparenté.e.s :

« Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

C'est avec une profonde détermination que notre groupe PS et apparenté.e.s présente les orientations budgétaires de notre Ville pour l'année 2025. Les débats sur le budget se tendent, opposant ceux qui prônent la rigueur à ceux, comme nous, qui défendent un renforcement des services publics à travers un soutien accru.

Dans un contexte politique troublé, marqué par la dissolution de l'Assemblée nationale, et face à des défis économiques et sociaux majeurs, notre engagement politique reste solide :

- Construire une Ville solidaire, durable et résolument tournée vers l'avenir.
- Un budget pour une Ville solidaire et inclusive.

Le budget 2025 de notre Ville s'articule autour de priorités essentielles : renforcer la cohésion sociale, investir dans la transition écologique, et améliorer sans cesse nos services publics de proximité.

Des politiques en faveur de la jeunesse : nous nous engageons à offrir aux jeunes de notre Ville les meilleures opportunités pour leur éducation, leur épanouissement et leur insertion professionnelle.

Développement du passeport culture et sport : accès gratuit ou à tarifs réduits aux infrastructures sportives et culturelles de la Ville.

Soutien à l'emploi des jeunes : aide apportée par le Point information jeunesse pour trouver des contrats d'apprentissages et des stages rémunérés en partenariat avec les entreprises locales.

Aide à l'orientation et à la formation : mise en place d'un pôle d'accompagnement avec des ateliers d'orientation, des formations numériques, et des coachings individualisés.

Organisation de forums et événements dédiés : création du forum jeunesse pour mettre en relation les jeunes avec les entreprises et les acteurs de l'emploi.

Des politiques en faveur des familles : nous mettons en œuvre plusieurs initiatives pour soutenir les familles et améliorer leur quotidien.

Création de la maison de la parentalité : soutien, conseil et orientation dans un lieu ressource qui a vocation à vous accompagner en tant que parents et grands-parents à tous les âges et dans tous les moments de la vie éducative de l'enfant et du jeune.

Développement des loisirs et vacances accessibles : augmentation du budget des centres de loisirs pour proposer des tarifs réduits.

Modernisation des équipements sportifs : réhabilitation du stade Gaston Roussel, gymnase Périquoï, club-house rugby, tennis, pétanque.

Justice sociale et soutien aux plus vulnérables : nous avons fait de la justice sociale un pilier de notre action.

Dans un contexte où les inégalités persistent, nous devons garantir à chaque habitant l'accès à des services publics de qualité. C'est pourquoi, nous maintenons un fort soutien aux dispositifs sociaux. À titre d'exemple, nous faisons notamment de la lutte contre la fracture numérique au bénéfice des personnes fragilisées par la dématérialisation croissante dans leur vie sociale et économique, un objectif majeur, la Ville devenant cheffe de file du dispositif "Le numérique pour tous", en synergie avec les structures locales engagées dans cette assistance aux personnes.

Nous affirmons par nos choix, un soutien à la petite enfance, aux personnes âgées et aux plus vulnérables. Ainsi, nous avons prévu une enveloppe de 1,4 million d'euros pour le Centre communal d'action sociale, afin de financer des aides essentielles pour les plus fragiles qui en bénéficieront en 2025.

De plus, nous allouons 941 000 euros aux associations locales, confirmant notre engagement vers le tissu associatif et son rôle fondamental dans la vie sociale de Fresnes.

Investissements dans nos écoles : nous continuerons à investir dans nos écoles avec notamment 3,6 millions d'euros pour démarrer la réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux, un projet essentiel pour offrir des conditions d'apprentissage optimales à nos enfants. Cette rénovation cruciale permettra de réduire la consommation énergétique des bâtiments à hauteur de 30%, d'améliorer les infrastructures pédagogiques avec de nouveaux équipements numériques, de moderniser l'espace de vie scolaire avec de nouvelles salles de classe et une bibliothèque rénovée, d'installer un nouveau système de ventilation garantissant une meilleure qualité de l'air.

Une transition écologique ambitieuse : face à l'urgence climatique, notre Ville prend toute sa part dans la transition écologique. En 2025, nous poursuivons nos efforts en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics. Nous investirons 4,7 millions d'euros dans la transition écologique en mettant un accent particulier sur l'amélioration et l'efficacité énergétique. En matière de réseau de chaleur, le déploiement de cette énergie respectueuse de l'environnement qu'est la géothermie, va se poursuivre, faisant de Fresnes une ville exemplaire sur le plan écologique.

Autre volonté écologique : engager un processus visant la production d'électricité grâce l'énergie solaire. La mise en place d'un dispositif photovoltaïque sur le toit terrasse de la bibliothèque, constituera la première réalisation dans ce domaine. D'autres réalisations suivront, notamment dans le cadre de la rénovation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux.

Nous allons également poursuivre le verdissement des espaces publics avec 286 000 euros dédiés à la végétalisation des cours d'école et du cadre urbain : 15 arbres plantés, un espace pédagogique dédié à la biodiversité, une zone ombragée pour le bien-être des élèves, l'installation de bancs et abris en matériaux recyclés.

Pour favoriser les mobilités douces, nous prévoyons des aménagements permettant de renforcer l'usage du vélo et des transports en commun.

Notre engagement envers le personnel communal est primordial. Nous mettons en place des mesures concrètes pour améliorer leurs conditions de travail :

- Augmentation de la participation aux frais de mutuelle des agents à raison de 10 euros et par bénéficiaire par mois, pour un montant total de 38 280 euros.
- Mise en place d'un dispositif de prévoyance avec une participation de 12 euros par mois et par agent, volontairement supérieure au seuil minimum de 7 euros par agent par mois, afin d'être véritablement incitative pour les agents et pour un montant total annuel de 87 400 euros. Une aide financière renforcée destinée à alléger les dépenses de santé des agents.
- Mise en place d'un dispositif de formation continue pour accompagner la montée en compétence et l'évolution professionnelle de chacun et chacune.
- Revalorisation des indemnités pour reconnaître l'investissement et l'engagement des agents dans le service public.

- Création d'un programme de soutien psychologique et bien-être au travail pour favoriser un environnement de travail serein et épanouissant.
- Amélioration des équipements et outils de travail, modernisation du matériel informatique et des infrastructures, des services municipaux.

Une gestion financière responsable et volontariste. Nous avons fait le choix d'un budget rigoureux et équilibré, garantissant à la fois une gestion saine des finances publiques et la mise en œuvre des projets structurants pour notre territoire. En 2025, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveront à plus de 50 millions d'euros tandis que les dépenses de fonctionnement atteindront plus de 49 millions d'euros, permettant de dégager une épargne brute de 1 million d'euros.

Cependant, l'équilibre budgétaire reste fragile face aux contraintes imposées par l'État et l'évolution des dépenses obligatoires. Malgré un contexte de contrainte budgétaire, nous veillerons à maintenir une capacité d'autofinancement suffisante pour préserver notre autonomie financière. Nous optimiserons nos dépenses tout en poursuivant la recherche de financements externes, afin de concrétiser nos ambitions sans alourdir la charge fiscale des Fresnoises et des Fresnois.

Ensemble, construisons l'avenir. Notre Ville se transforme progressivement, évolue et s'adapte aux défis du moment. Mais cette transformation ne peut se faire sans vous, sans votre engagement, sans votre participation active, notamment lors de la démarche de consultation citoyenne Fresnes demain. Les financements, les dimensions matérielles de la vie locale, sont indéniablement des enjeux majeurs, mais il est une richesse immatérielle très précieuse que nous voulons souligner, saluer, c'est celle du temps donné, de l'attention portée aux autres, de l'art de transmettre des connaissances, des compétences mais aussi de la joie, par les associations et leurs bénévoles.

Nous devons poursuivre ensemble ce chemin de solidarité, d'écologie et de progrès social. C'est avec cet esprit de responsabilité collective et d'audace que nous allons bâtir une ville plus résiliente, plus humaine et plus innovante.

Le groupe PS et apparent.é.s vous remercie pour votre confiance et votre engagement au service de notre Ville. Ensemble, avançons avec ambition et détermination vers un avenir meilleur pour toutes et tous.

Merci de votre attention. »

Monsieur Madelin soutient que la démocratie locale doit être bien mieux respectée et favorisée notamment au sein du Conseil municipal.

Par ailleurs, il indique que le seul projet concret et structurant évoqué lors de ce débat d'orientations budgétaires est la réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux. Il ajoute qu'en 7 ans et demi, aucun projet de travaux relatif à un projet structurant n'a été lancé dans la Ville. Il dénonce cette inaction. Il soutient que le groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux aurait déjà dû être rénové depuis longtemps, notamment compte tenu des prévisions effectuées par la Municipalité, et que ce projet est retardé d'année en année. Ainsi, l'essentiel des dépenses sera engagé en 2026.

Concernant le coût de cette opération, il indique qu'il y a deux ans, la Municipalité avait annoncé qu'elle allait recourir à l'emprunt pour la financer. À cet égard, il souligne qu'il avait demandé à la Municipalité de renoncer à ce recours à l'emprunt mais qu'elle lui avait répondu que cela n'était pas faisable. Ainsi, il indique que cette opération a été retardée, en essayant de désendetter la Ville, afin de la réendetter pour cette opération, ce qu'il regrette.

Il soutient également que le coût de 20 millions d'euros représente un choc pour les finances communales qui sont fragilisées depuis plusieurs années. Il ajoute que même si la Ville parvient à financer ce projet, il souffrira d'un retard et qu'il en sera de même pour les autres projets structurants qui auraient pu être portés par la Ville, tels que la construction d'une salle des fêtes. À cet égard, il indique qu'une salle des fêtes est nécessaire et qu'elle constitue une autre manière de soutenir les associations sportives et non sportives, notamment celles culturelles.

Comme projet structurant immatériel, il souhaite que la Ville crée un service professionnel de police municipale comprenant au minimum 16 policiers.ères municipaux.ales, bien formé.es, bien équipé.es. À cet égard, il soutient que pour la sécurité et la tranquillité publiques, cela constituerait un service public majeur à apporter aux Fresnois.es.

Également, il souligne qu'il ne voit pas d'inconvénients à la remunicipalisation du service de restauration scolaire si cela permet de rendre ce service plus efficient et utile aux Fresnois.es, et d'autant plus si son coût pour la Ville a augmenté de 14%. Il ajoute qu'il a confiance dans les agents publics en général et dans les agents municipaux en particulier. Toutefois, il soutient qu'ils sont largement dénués de moyens et que le service public rendu aux Fresnois.es paraît trop faible.

Il relève que le bulletin municipal décrit la Ville en des termes particulièrement élogieux tels que « Ville innovante », « Ville fière », et « Ville verte ». À cet égard, il indique qu'il doute que, s'ils.elles étaient interrogé.es, les Fresnois.es et associations Fresnois.es attribuerait de tels qualificatifs à la gestion publique municipale. Il ajoute que si dans sa globalité, la Ville a beaucoup d'atouts et de qualités, ainsi qu'un grand potentiel, elle manque d'une vision forte avec des projets structurants qui ne mettent pas 10 ans à être concrétisés.

Madame Leclerc-Bruant fait la déclaration suivante au nom du groupe Les écologistes et apparenté.e.s :

« Nous souhaitons en préambule remercier les services, et notre collègue et ami Philippe Lecomte pour ce travail sur le budget dans un contexte national mouvant et d'austérité budgétaire.

En 2024 notre groupe Les écologistes et apparenté.e.s n'a pas pris la parole dans le cadre du Débat d'orientation budgétaire. C'était déjà un signal important. A-t-il été entendu ?

En 2023 notre prise de parole débutait ainsi "Ce débat nous permet ce soir d'expliquer nos choix budgétaires pour les années à venir. Ce débat, nous l'avons avec vous en toute transparence. Chers élus de la majorité et de l'opposition, chers Fresnoises et Fresnois, la transparence, l'honnêteté et la clarté, c'est déjà un engagement !".

C'est dans ce même état d'esprit que notre Groupe prendra la parole ce soir.

Le budget d'une ville c'est le moyen par lequel une équipe met en œuvre ses engagements, conformément au programme pour lequel elle a été élue.

Le budget dit beaucoup, pourtant il ne dit pas tout. Car au-delà des orientations et des moyens alloués, les méthodes pour mettre en œuvre les projets sont clés. Pour nous, Écologistes, deux piliers guident notre politique :

- D'abord l'urgence à transformer profondément notre modèle de société : agir face au changement climatique qui s'accélère à un rythme supérieur aux pires projections des scientifiques ; agir aussi face aux inégalités croissantes, aux difficultés dans l'accès aux droits, au travail et aux services publics.
- Notre second pilier c'est la méthode pour agir. Selon nous le chemin et les moyens choisis fondent la qualité du résultat final. Car tout projet construit avec les meilleurs experts ne pourra être pertinent s'il n'est pas élaboré avec les habitants, les usagers, les bénéficiaires. La façon de travailler doit être en accord avec nos valeurs qui sont bâties sur le "vivre ensemble", mais surtout le "faire ensemble". Et cela doit se traduire aussi budgétairement.

En ce début 2025 nous avons le sentiment que sur ces deux piliers, notre Ville n'est pas au rendez-vous :

- Face aux bouleversements climatiques, notre trajectoire d'adaptation est beaucoup trop lente. Certains projets se réalisent certes. Néanmoins nos demandes et efforts sont restés vains, ou presque, sur les projets de végétalisation, de débitumage de l'espace public, de biodiversité ou encore de pistes cyclables.
- Face à l'indispensable "faire ensemble" nous ne pouvons plus assumer les renoncements à l'écoute et au dialogue au sein des conseils de quartier et avec de nombreuses associations, concernant le futur de la résidence des Groux, la rénovation du groupe scolaire Blancs-Bouleaux Pasteur Roux, l'avenir de l'ilot Roper-Chailloux...

Depuis 2022, nos alertes et demandes de dialogue sont restées sans réponse, sans qu'une méthode ne permette l'expression des différentes sensibilités au sein de notre majorité de gauche plurielle. Nous nous étions collectivement engagés à faire de la politique autrement. Aujourd'hui notre Groupe ne retrouve pas les valeurs et engagements pris en 2020. Très concrètement, nous faisons face depuis des mois à des difficultés persistantes à exercer pleinement nos fonctions.

Aussi, nous sommes 7 élus, 4 de notre Groupe Les Ecologistes et apparenté.e.s, ainsi que 3 du Groupe Fresnes A Venir à avoir adressé le 13 janvier dernier un courrier à l'attention de la Maire pour lui indiquer notre décision de rendre nos délégations.

Nous avons été des élus loyaux, engagés dans nos délégations, et en soutien de la majorité municipale dans nos prises de paroles publiques. Nos délégations et responsabilités étaient larges et importantes pour le développement durable de la ville : démocratie locale, transition écologique, vie associative, communication, aménagement urbain, nature en ville, biodiversité, déchets. Soulignons que nous avons connu des satisfactions à travers cet investissement que beaucoup nous reconnaissent.

Nous sommes fiers de nos différentes réalisations aux côtés des services. Néanmoins depuis ces derniers mois nous sommes tenus à l'écart de nombreuses décisions et empêchés de jouer pleinement notre rôle.

Pour cette raison nous réaffirmons ici notre décision de sortir de l'exécutif municipal, tout en restant conseiller.ères municipaux.ales, sans toucher d'indemnité. Nous demandons formellement que cela soit pour chacun et chacune le plus rapidement mis en œuvre.

Pour conclure, vous qui nous écoutez, soyez attentifs car oui notre position est nuancée.

Nous sortons de l'exécutif car comme vous l'aurez compris nos divergences s'incarnent sur de multiples dossiers et méthodes. Nous reprenons ainsi notre liberté de parole et de proposition. Néanmoins, nous ne faisons pas partie de l'opposition municipale. Nous restons attachés aux valeurs dites de gauche, mais une gauche bâtie sur une façon de faire de la politique résolument collaborative, coopérative, transparente et ouverte. Nous souhaitons une démocratie locale, participative et vivante. Nous sommes convaincus que les Fresnoises et les Fresnois seront mieux servis par un projet écologiste, solidaire et citoyen, fidèle à ce que notre liste incarnait en 2020, plutôt qu'une alternative de droite ou du centre qui finalement ne fera que détricoter nos services publics de proximité.

Le budget que nous souhaitons doit être résolument engagé pour la végétalisation de la Ville, pour la solidarité avec les Fresnoises et les Fresnois, ainsi que nos agents, agentes et vacataires, en prolongeant les engagements sur la réduction de l'emploi précaire. Nous saluons dans le ROB (Rapport d'orientations budgétaires) présenté les efforts faits par la Ville pour réduire la précarité des agents, développer une politique sociale, ainsi que sur le plan de la formation. Nous sommes ravis de lire que l'équipe est, je cite "Guidée par la conviction que la solidarité et la fraternité sont deux modes opératoires managériaux" ! Nous appuierons la concrétisation de cette conviction.

Notons que maintenir le niveau des subventions aux associations, leur fera donc supporter sur leur budget, le coût de l'inflation. La baisse de notre endettement est présentée comme positive mais illustre en réalité les grandes difficultés à mettre en œuvre concrètement les projets phares du programme 2020. Nous demandons enfin, d'allouer les moyens financiers et humains nécessaires pour faire réellement vivre la participation citoyenne et la démocratie locale.

Pour conclure, à titre personnel, nous revendiquons ce retrait qui nous permet d'être tout simplement respectés, alignés, cohérents. Nous remercions chaleureusement les équipes, agents et agentes avec lesquels nous avons eu plaisir à travailler et avons beaucoup appris.

À titre politique, nous faisons le choix de l'intégrité vis-à-vis de nos valeurs, et de la fidélité avec un projet de ville et de société juste, bienveillant et durable.

Je vous remercie ».

Madame Éthève soutient que la déclaration de Madame Sadane porte à croire que la Ville ne rencontre aucun problème. Elle ajoute qu'elle manque de précision sur la réduction des tarifs des centres de loisirs, ainsi que sur les dispositifs sociaux et les mesures annoncées pour la petite enfance. Elle regrette également que la classe moyenne n'ait pas été évoquée dans sa déclaration. Ainsi, elle soutient que ce type de déclaration détourne les gens de la politique.

Monsieur Métir fait la déclaration suivante au nom du groupe Politique Fresnes à Venir :

« Mesdames, Messieurs les élus, chers concitoyens,

Notre groupe, n'ayant pas participé aux discussions sur le ROB, nous nous abstenons de tout commentaire à ce sujet. Cependant, nous souhaitons exposer les raisons qui nous ont amenés à prendre le recul sur plusieurs sujets, en attendant ce soir, pour clarifier, expliquer et exprimer pleinement les motifs de cette décision.

Depuis la création de notre collectif en 2007, et notre première participation aux élections municipales de 2008, notre engagement est resté intact. Nous avons toujours défendu un projet ambitieux pour notre Commune, fondé sur la participation citoyenne, la transparence et la collégialité dans la prise de décision.

Notre volonté a toujours été de proposer une alternative à une gouvernance où une seule personne ou un seul groupe politique concentre l'ensemble du pouvoir. Malheureusement, force est de constater que ces pratiques que nous dénoncions déjà à l'époque, persistent encore trop souvent aujourd'hui.

C'est dans cet esprit que nous avons pris part aux élections municipales, avec la conviction qu'un fonctionnement plus démocratique et inclusif était possible. Nous avons soutenu des projets porteurs de sens, mis en avant l'intérêt général, et œuvré pour une politique locale plus ouverte.

Après mûres réflexions, et dans un souci de cohérence avec nos valeurs et nos engagements, notre groupe politique a pris la décision, ainsi que l'a rappelé Madame Marie Leclerc-Bruant, de rendre les délégations de maires adjoints et de conseillers délégués qui nous avaient été confiées.

Cette décision, loin d'être facile, est le fruit d'un constat partagé par l'ensemble de nos élus. Les conditions nécessaires à l'exercice serein et efficace de ses responsabilités ne sont plus réunies. En effet, nous estimons que les orientations politiques et les décisions prises récemment par la majorité en place, ne correspondent plus aux priorités que nous défendons pour notre Commune et ses habitants.

Depuis notre entrée dans la majorité municipale en 2017, notre groupe a toujours œuvré pour le bien commun et pour une politique locale plus participative et transparente. Lors des élections anticipées, nous avons contribué à la victoire de Madame la Maire, pensant qu'elle porterait et incarnerait une autre façon de faire de la politique, plus proche des citoyens et plus respectueuse des diversités d'opinion.

En 2020, notre groupe a également joué un rôle clé dans la victoire de cette majorité municipale plurielle, en soutenant un projet ambitieux et rassembleur pour notre commune. Cependant, force est de constater que les espoirs placés dans cette collaboration n'ont pas été pleinement réalisés. Au fil des mois, nous avons été confrontés à de nombreuses difficultés dans l'exercice de nos délégations : des divergences dans la gestion du personnel communal, un manque de transparence dans la gestion du budget, ainsi qu'un non-respect des décisions prises en réunion de délégation.

Nous avons notamment alerté sur la nécessité d'une meilleure organisation budgétaire et demandé la mise en place d'une commission spécifique en milieu d'année, sans que cette demande ne soit réellement prise en compte. De plus, le retard important pris dans l'embauche d'agents, en particulier au sein du service Jeunesse, a freiné la mise en place des projets et des actions portées par nos services. Ces obstacles, loin d'être anecdotiques, ont entravé notre capacité à mener à bien les missions qui nous étaient confiées, compromettant ainsi l'efficacité et la cohérence de l'action municipale.

Il ne suffit plus de faire des déclarations publiques "priorité jeunesse", comme je l'ai entendu encore ce soir. Il faut passer aux actes avec de réelles ambitions pour notre jeunesse. Nous les portons depuis que nous sommes en responsabilité, sans pour autant être entendus, écoutés. Les déclarations faites lors des rencontres de Fresnes demain, nous les connaissions et les portions également. Nul besoin de faire ces dépenses, alors même que des économies doivent être faites dans l'ensemble des services. Cherchez l'erreur. À moins que cela n'ait été fait pour lancer la campagne des prochaines municipales.

Nous avons toujours agi avec pour seule boussole, l'intérêt général, la transparence et le dialogue constructif. Alors nous observons aujourd'hui un éloignement croissant de ces principes ainsi qu'un manque de prise en compte des propositions, des alertes, que nous avons portées.

Dans ces conditions, il nous paraît difficile de continuer à assumer pleinement ces délégations tout en restant fidèles à nos convictions et à nos engagements envers la population. La démocratie locale et participative est au cœur de notre action politique. Nous croyons fermement que les décisions concernant notre Commune doivent être prises de manière plus démocratique, collégiale et inclusive, en associant davantage les citoyens et en respectant la pluralité des voix.

Malheureusement, nous constatons que les processus décisionnels actuels ne répondent pas à ces exigences. Ce qui affaiblit la légitimité et l'efficacité des actions menées. Toutefois, nous tenons à préciser que malgré cette décision de rendre nos délégations, nous resterons pleinement investis en tant que conseillers municipaux. Notre engagement au service de nos valeurs et des citoyens demeurent intacts. Nous continuerons à porter vos préoccupations, à défendre des projets alignés sur l'intérêt général, et à œuvrer pour une Commune plus juste, plus solidaire et plus proche de ses habitants.

Nous réaffirmons notre attachement à une démocratie locale vivante, où les citoyens sont pleinement associés aux décisions qui les concernent, et où les élus travaillent ensemble dans le respect des divergences d'opinion. Nous sommes, et restons des élus de gauche. Nous ne sommes pas dans l'opposition. C'est dans cet esprit que nous poursuivrons notre mission avec détermination et intégrité.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont fait confiance et qui nous ont soutenus dans l'exercice de ces délégations et tout particulièrement l'ensemble des agents de la collectivité. Nous restons à votre écoute, nous vous invitons à échanger avec nous sur cette décision et sur les actions que nous comptons mener dans les mois à venir, avec sincérité et détermination au nom du groupe et du collectif Fresnes avenir.

Je vous remercie. »

Monsieur Madelin fait la déclaration suivante:

« Nous dénonçons l'absence de projets structurants dans notre ville avec des travaux lancés, depuis 7 ans et demi. Dans la majorité municipale, vous vous en rendez forcément compte, car vous multipliez les opérations de communication à un an des élections. Après Fresnes demain, une galette. Pourtant, si vous aviez eu un réel plaisir à échanger avec les Fresnois, c'est depuis 7 ans et demi que vous proposeriez ce type d'évènement.

Une partie d'entre vous craint à juste titre, avec un bilan aussi vide, de perdre les élections. C'est pourquoi des élus, après avoir gouverné 5 ans notre Ville dans cette majorité, avoir bien touché leurs indemnités, avoir bien voté comme cette majorité, disent soudainement s'être découverts des divergences et se mettre en retrait. Comment croire à la sincérité de leur démarche ?

Notre groupe d'élus est engagé de longue date aux côtés des Fresnois, dans une opposition ferme mais responsable et constructive. À un an de la fin du mandat, toute votre majorité se sera montrée incapable d'écouter les Fresnois et d'agir vraiment pour tous. Nous prenons donc la décision de dépasser notre travail d'opposition pour présenter aux Fresnois une alternative solide s'appuyant sur de nombreuses propositions concrètes pour les Fresnois.

Je vous remercie. »

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **34 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, Mme Muriel Éthève, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon et M. Christophe Carlier – **et 1 voix contre** – M. Richard Domsps, pris acte de la présentation des orientations générales du budget primitif pour l'exercice 2025.

3- Approbation de la convention de relogement du quartier de la Lutèce entre la Commune, SEQUENS et Immobilière 3 F

Après avoir entendu l'exposé de Madame Paule Frachon, rapporteure,

Monsieur Carlier indique que les réserves qu'il avait formulées lors du conseil municipal du 8 juin 2023 perdurent encore, puisque le nombre de logements passe de 205 à 355. Cette densification est potentiellement porteuse de problèmes de circulation pour les riverain.es de la rue Émile Zola, ou de stationnement à proximité immédiate du Lycée Frédéric Mistral.

Il rappelle qu'il avait proposé que, dans le parcours résidentiel des 205 logements sociaux qui seront détruits et reconstruits, soit mis un accent sur l'accession à la propriété. Or, cette convention ne contient rien à ce sujet.

Enfin, il note que la convention de relogement du quartier de la Lutèce ne prévoit aucun engagement formel de SEQUENS et d'Immobilière 3F pour reloger les locataires sur place.

Madame Frachon répond qu'il y a déjà eu des commissions de relogement et qu'un immeuble auparavant occupé par ADEF Habitat sera démoli puis reconstruit par Immobilière 3F pour accueillir en priorité les locataires des logements sociaux appartenant à SEQUENS qui souhaitent rester à Fresnes, et dans la mesure du possible et de leurs besoins. À cet égard, elle précise qu'il existe un accord entre Immobilière 3F et SEQUENS pour procéder à une opération à tiroirs.

Elle ajoute que l'immeuble d'ADEF Habitat, qui contient environ 250 chambres équivalant à 85 logements, ne verra pas sa surface de plancher augmenter et que l'augmentation du nombre de logements sera due au fait que cet immeuble sera reconstruit pour accueillir exclusivement des logements sociaux.

Madame Claude revient, au titre de son mandat de conseillère régionale, sur la déclaration de Monsieur Oberhauser. Elle conteste le fait que les investissements de la Région pour les lycées sont en baisse. À cet égard, elle indique que le budget de la Région est de 5 milliards d'euros et que les dépenses affectées aux lycées sont de 1,2 milliard d'euros, ce qui constitue son deuxième poste de dépense après celui des transports qui est de 1,6 milliards d'euros. Elle ajoute que lors de la commission permanente du 24 janvier 2025, la Région a attribué 224 000 euros au lycée Frédéric Mistral à Fresnes.

Par ailleurs, elle note que la convention de relogement prévoit qu'un chargé de mission de SEQUENS sera chargé des questions liées au relogement des locataires. Ainsi, elle demande quelle sera l'implication de la Ville dans le relogement des locataires.

Madame Frachon répond qu'il y a un conseiller de SEQUENS et un conseiller d'Immobilière 3F à disposition, et qu'une enquête sociale a été réalisée par SEQUENS sur le premier immeuble du quartier de la Lutèce

1 qui sera démoli en premier. Elle ajoute que cet agent fera le bilan au cas par cas des besoins des locataires ainsi que des questions de décohabitation. Elle ajoute qu'Immobilière 3F ne réalisera pas d'enquête sociale car il n'y a pas de locataires dans le quartier de la Lutèce.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **31 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefèbvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, M. Richard Doms, M. Philippe Vafiadès (représenté), M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon – **et 4 abstentions** – Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Christophe Carlier, a approuvé la convention de relogement du quartier de la Lutèce entre la Commune, Seqens et Immobilière 3F.

4- Approbation d'une convention de partenariat en vue d'une exposition sur l'histoire du Centre pénitentiaire de Fresnes

Après avoir entendu l'exposé de Madame Estelle Leyssenne, rapporteure,

Monsieur Doms indique être favorable à l'exposition sur l'histoire du Centre pénitentiaire de Fresnes et relève que son coût de 9 940 euros est moins élevé que la consultation citoyenne Fresnes demain.

Madame Éthève regrette qu'en dehors de Madame la Maire, aucun.e élu.e n'ait assisté à l'inauguration du Musée de l'histoire dans le domaine pénitentiaire à l'occasion des 125 ans de la prison de Fresnes les 21 et 22 juin 2023.

Par ailleurs, elle demande la raison pour laquelle cette exposition présentera un panneau sur Missak Manouchian séparé du reste de la Résistance. Elle regrette également que cette exposition ne comprenne pas de panneau sur Joseph Epstein, qui était le chef du groupe Manouchian et qui a été détenu à Fresnes.

En outre, elle juge qu'il serait préférable d'exposer un panneau sur la Guerre d'Algérie plutôt que sur le FLN (Front de Libération Nationale), car durant cette période, outre des membres du FLN, ont aussi été détenus dans la prison de Fresnes des militants de Messali Hadj et des porteurs de valises dont Henri Curiel.

Elle souhaite également que soit exposé un panneau sur l'Épuration, car notamment, le Gouvernement de Vichy a été emprisonné dans la prison de Fresnes. Elle ajoute que Pierre Laval y a été fusillé.

Enfin, elle demande si la Ville est en relation avec la compagnie Mabel Octobre qui a annoncé pour novembre 2025 la tenue dans la Grange Dîmière d'une exposition et d'un spectacle intitulé « Les 80 ans de Fresnes ».

Madame la Maire répond que le partenariat entre la Ville et le Centre pénitentiaire porte sur le financement de cette exposition. Elle ajoute que la création de textes et de panneaux est susceptible de faire intervenir d'autres collaborateurs mais que ce n'est pas l'objet de cette convention.

Madame Éthève indique que la note de synthèse précise les titres des panneaux et souhaite que leur contenu puisse être discuté dans le cadre d'une commission car la prison de Fresnes représente une part importante de l'histoire de la Ville.

Madame la Maire répond que la Ville mènera un travail partenarial avec la prison de Fresnes et d'autres intervenant.es pour cette exposition.

Par ailleurs, elle indique qu'il y aura un panneau relatif au groupe Manouchian car c'est sous ce nom que cette organisation de la Résistance est connue et qu'il contiendra les noms de ses membres ainsi que des éléments relatifs à leur détention à Fresnes.

Monsieur Guillotin demande si l'exposition restera la même pour la durée de cette convention qui est de 5 ans. Il demande également si au terme de cette convention, l'exposition pourrait devenir itinérante sur le territoire communal du fait que la Ville récupèrera le matériel exposé.

Madame la Maire répond que dans le cadre du parcours de mémoire, il est prévu d'implanter les panneaux de l'exposition le long de l'avenue de la Liberté jusqu'à la prison de Fresnes. Elle ajoute que la Ville pourra reproduire le contenu de ces panneaux sous format papier ou carton afin de pouvoir réaliser une exposition itinérante sur l'histoire de la prison de Fresnes.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la convention de partenariat en vue d'une exposition sur l'histoire du Centre pénitentiaire de Fresnes.

5- Approbation de l'avenant à la convention relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections papillomavirus humain dans les collèges avec la Caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne

Après avoir entendu l'exposé de Madame Brigitte Gautier-Tironneau, rapporteure,

Monsieur Legoëdec indique que ce n'est qu'en 2021 que la vaccination des garçons contre le papillomavirus a commencé car les campagnes de vaccination contre le papillomavirus concernaient essentiellement les filles car orientées contre le cancer du col de l'utérus et dans la mesure où les hommes représentent quart des 6 400 cancers et des 100 000 lésions bénignes liées au papillomavirus.

Il ajoute qu'il a été décidé ensuite de vacciner les filles mais aussi les garçons ayant des relations homosexuelles, ce qui a été considéré comme discriminatoire. Il précise également que le masculinisme est une des raisons expliquant l'échec de la vaccination contre le papillomavirus chez les garçons et qu'il a ainsi été décidé d'élargir la vaccination contre le papillomavirus dans les collèges sans distinction liée au sexe ou aux préférences sexuelles afin de mieux responsabiliser les adolescent.es sur la santé sexuelle.

Ainsi, il indique qu'en 2022, seuls 13% des garçons de plus de 15 ans étaient vaccinés contre le papillomavirus et 26% en 2023, mais que grâce aux campagnes de vaccination dans les collèges, 48% des adolescent.es sont désormais vaccinés contre le papillomavirus ce qui comprend environ 55% de filles et un peu moins de garçons.

Il ajoute également que lorsque la vaccination contre le papillomavirus s'effectue entre 11 et 14 ans, soit avant le début de l'activité sexuelle, la prévention de l'apparition de cancers liés au papillomavirus est efficace à 100%.

Monsieur Métir souhaite connaître les raisons qui dissuadent 52% des jeunes à ne pas se faire vacciner contre le papillomavirus et les approches qui pourraient être envisagées à la fois en direction de ces jeunes mais aussi de leurs parents, pour augmenter la couverture vaccinale.

Monsieur Legoëdec répond qu'à son apparition il y a une trentaine d'années, le vaccin Gardasil a fait l'objet de polémiques liées à l'apparition de maladies auto-immunes et qu'il en a résulté une méfiance persistante. Il ajoute qu'aujourd'hui, il existe un fort recul international sur l'innocuité de ce vaccin par rapport à ces maladies.

Il ajoute qu'en dépit de la distribution de livrets d'information aux parents des collégien.es, certains d'entre eux demeurent réticents à autoriser la vaccination de leurs enfants.

Il indique également qu'il existe beaucoup de réticences chez les garçons car la transmission du papillomavirus se fait majoritairement par voie sexuelle mais provoque des cancers qui apparaissent essentiellement chez les femmes en fonction des pratiques sexuelles comme le cancer du col de l'utérus, de l'anus ou du nasopharynx. Il ajoute que l'absence de parole autour de la sexualité chez certains parents, ou à l'école, explique certaines réticences contre ce vaccin.

À cet égard il soutient qu'une éducation sexuelle et affective dès le plus âge permettra d'augmenter la couverture vaccinale contre le papillomavirus chez les jeunes.

Madame la Maire ajoute qu'il est nécessaire d'avoir la signature des deux parents, ce qui s'avère compliqué, par exemple si les parents sont divorcés. Il est de même nécessaire de présenter le carnet de santé.

Monsieur Legoëdec indique qu'en France, la défiance envers les vaccins est importante du fait de certains accidents médiatisés comme l'arrêt cardiaque d'un collégien qui n'avait en réalité aucun lien avec sa vaccination. Il ajoute que la vaccination dans les collèges est prise en charge par la sécurité sociale à 100% pour les familles tandis qu'elle n'est prise en charge qu'à 65% par la sécurité sociale lorsqu'elle est effectuée dans les cabinets médicaux.

Monsieur Métir demande si le Département devrait réaliser une plus grande sensibilisation des parents des collégien.es sur le vaccin contre le papillomavirus.

Monsieur Legoëdec répond qu'il y a déjà beaucoup de communication et de sensibilisation sur ce sujet, notamment de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de l'Éducation nationale. Il ajoute que cela commence à donner des résultats, avec une augmentation de la vaccination de plus de 17% entre 2022 et 2023.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé l'avenant à la convention en date du 30 novembre 2023 relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections papillomavirus humain dans les collèges, passée avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne.

6- Mise à l'enquête publique préalable au déclassement d'emprises publiques situées 2 rue de Wissous

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Régis Oberhauser, rapporteur,

Monsieur Doms indique qu'un habitant, Monsieur Cambrune, a envoyé à l'ensemble des élu.es un courrier qui évoque l'existence d'une nécropole, et affirme que la cession des emprises publiques situées 2 rue de Wissous se ferait à un prix inférieur à leur valeur réelle, et souhaite que des réponses y soient apportées.

Madame la Maire répond que lors du dépôt du permis de construire, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a prescrit un diagnostic archéologique préalable aux travaux.

Elle ajoute que le prix de cession de ces emprises correspond à l'évaluation effectuée par le service des Domaines et que le prix au mètre carré de la partie de l'emprise relative à l'ancien théâtre en rond est plus élevé que celui de la partie se situant dans le prolongement de la rue de Wissous, qui est traversée par des servitudes. Elle précise que la partie de l'emprise se situant le long de la rue de Wissous ne fera pas l'objet de constructions et ne changera pas de destination. Les constructions se feront sur l'autre partie du terrain. Il n'y a ainsi pas de sous-évaluation de la valeur du terrain.

Par ailleurs, elle indique qu'il n'y a pas d'espaces verts classés sur ces emprises foncières mais seulement des espaces verts paysagers, lesquels seront conservés. Elle ajoute également que la construction n'affectera pas non plus le talus.

Monsieur Doms indique que l'auteur du courrier s'interroge également sur le fait que le parking n'est pas exclusivement affecté à l'EHPAD.

Madame la Maire répond qu'à l'origine il s'agissait d'un parking pour cet EHPAD, puis qu'il a été ouvert au public.

Monsieur Doms demande si l'opération de réhabilitation de cet EHPAD aboutira à la disparition de ce parking.

Madame la Maire répond que ce parking ne disparaîtra pas mais qu'il ne sera plus ouvert au public et qu'il sera en partie végétalisé. À cet égard, il y aura un parking sous-terrain pour l'EHPAD et certaines places de stationnement en extérieur seront conservées pour les PMR et les ambulances. Elle ajoute que la circulation des piétons et des cyclistes sur les lieux sera préservée et que la parcelle avoisinante conservera son accès voiture.

Monsieur Um indique que l'auteur du courrier affirme aussi que l'emprise foncière du projet de construction n'est pas conforme en pourcentage au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Madame la Maire répond que l'architecte a considéré que l'emprise foncière du projet est conforme au PLU et qu'un tiers ne peut la calculer précisément car le permis de construire, actuellement en cours d'instruction, n'est pas à ce jour un document public.

Monsieur Um demande si les espaces verts actuels compris dans l'emprise foncière du projet seront conservés.

Madame la Maire répond que c'est le cas.

Monsieur Madelin indique qu'il s'agit d'un projet structurant qui n'est pas porté par la Municipalité mais l'ARS et le Département. Il ajoute que la Municipalité n'a pas prévenu l'EHPAD de l'existence d'une modification du PLU, ce qui a eu pour conséquence de faire retarder de plusieurs mois l'opération de démolition-reconstruction de cet établissement. Il indique également que la part d'investissement du Département pour la reconstruction de l'EHPAD est de 1 450 000 euros.

Madame la Maire répond le coût total du projet est de 33 millions d'euros.

Elle ajoute que la Ville a prévenu l'EHPAD à plusieurs reprises concernant la modification du PLU, et ce, avant que l'architecte en charge du projet n'ait été choisi. Elle précise que le projet a été retardé car l'architecte a commis des erreurs d'appréciation concernant les règles applicables du PLU.

En outre, elle indique que ce projet a pu aboutir car elle est intervenue pour que l'ancien directeur de l'EHPAD soit retiré de ses fonctions. Elle ajoute qu'ensuite, la Ville a travaillé avec le groupe ABCD pour travailler ce projet.

Monsieur Besnier fait la déclaration suivante au nom du groupe Les écologistes et apparenté.e.s :

« Cette délibération concerne dans un premier temps la mise à l'enquête publique préalable au déclassement d'emprises publiques située 2 rue de Wissous, mais c'est la première étape d'un projet de reconstruction de cette résidence pour personnes âgées en lieu et place de Soleil d'automne.

Un projet dont je pense qu'on ne sait pas à quoi il va ressembler, ce qui pose un souci, car on est en train de discuter de ce qui va effectivement permettre la réalisation de ce projet à venir. Cela a été une nécessité au regard de la vétusté de ce bâtiment et du besoin de résidence pour les seniors. Mais pour autant, une nécessité ne veut pas dire quitus sur les choix de réalisation de cette résidence et la manière de le faire.

Ce déclassement d'emprises publiques de ce parking pose le sujet de fond, à savoir la densité du projet. Il y a certes un besoin de logement, mais fallait-il avec 100 appartements et 38 logements de résidence-appartement, augmenter dans cette proportion-là le nombre de places par rapport à la situation préexistante de Soleil d'automne ? La densité du projet avait amené effectivement à une première version qui est montée en hauteur au-delà de ce qu'autorisait le PLU, et donc, refusée à ce titre par Madame la Maire. Mais donc désormais le projet s'étale, d'où cette nécessité d'intégrer l'emprise du parking actuel comme l'explique cette délibération.

Certes, il y aura 2 millions d'euros perçus pour la vente des terrains cédés par la Ville, qui effectivement, en a besoin dans cette situation budgétaire. Mais selon nous, ce projet aurait mérité un débat en amont entre élus, une co-construction du cahier des charges, ne serait-ce qu'avec l'adjointe à l'urbanisme qui a découvert le projet finalisé. Cela aurait aussi mérité, et ça engage aussi bien la Ville que le Département, puisque Monsieur Madelin nous a rappelé sa fierté en ce que le Département portait ce projet là, à ce qu'il y ait eu une discussion au Conseil de quartier avec la population, plutôt que cela se décide en huis clos du seul conseil d'administration de l'EHPAD, et qu'il y ait un partage d'informations. Nous sommes tous désormais placés devant le fait accompli de cette délibération et de ce projet qui sera peut-être un jour présenté.

Avoir l'occasion de donner son avis lorsqu'il est encore possible de participer à la réalisation d'un projet, c'est ça co-construire une ville. Sinon, être invité à une réunion publique lorsqu'on ne peut plus rien dire et ne rien changer à ce qui nous est présenté, cela s'appelle de la communication.

Ceci est un exemple précis des divergences de vue qui nous ont conduits à rendre nos délégations. Il s'agit bien de divergences politiques et pas de soucis de relations personnelles. Il s'agit bien d'une autre vision de ce que devrait être la politique locale.

Ce projet alors, qui va être amené par ce déclassement d'emprises publiques, et qui a déjà commencé puisque nous avons vu ces derniers jours l'abattage de la quasi-totalité des arbres qui étaient sur le terrain, qui, je le rappelle, n'était plus depuis longtemps le théâtre en rond puisque depuis 2018 il est occupé par un jardin partagé, le jardin en rond. Nous, le groupe Écologistes, condamnons l'abattage de la quasi-totalité de ces arbres. Seront-ils replantés ? Et combien de temps ils mettront pour atteindre leur taille adulte ? Permettront-ils au bâtiment d'être ombragé pendant les canicules estivales qui ne manqueront pas de se multiplier ? Qu'en sera-t-il avec ce bâtiment de la vue sur la Plaine depuis le chemin qui longe le parc André Villette ?

Et que dire justement, pas du théâtre en rond qui n'est plus là depuis 2018, mais du jardin en rond, de l'association Germinal, qui était installée sur cette partie de terrain ? L'association Germinal savait qu'elle devait partir, c'était prévu, c'était une occupation éphémère. Mais les bénévoles ne pensaient pas être baladés ainsi depuis des mois par la Ville sans obtenir une réponse sur le projet qu'ils ont présenté pour pouvoir avoir un autre endroit où continuer à faire vivre ce jardin partagé qui a été dynamique et source de fraternité et de camaraderie. Une valeur que je sais partagée par beaucoup ici dans cette salle. Notre époque en a pourtant fortement besoin, on ne devrait pas se comporter de la sorte avec les associations et les Fresnois.

En conclusion, on ne votera pas contre cette délibération, car on ne peut pas s'opposer au principe du besoin de logements et de résidence pour personnes âgées. Mais nous ne pouvons également pas la voter parce qu'elle lance un projet qui n'a pas été débattu et dont on peut avoir des inquiétudes sur certains choix, à commencer par sa densité, son impact sur la végétation, sur son intégration harmonieuse dans son environnement, et qui a été défini en l'absence totale de co-construction avec la population.

Pour toutes ces raisons, le groupe Les Écologistes et apparenté.e.s, s'abstiendra donc sur cette délibération. »

Madame la Maire répond qu'il y aura 38 arbres abattus et qu'il est prévu d'en replanter 42. Elle ajoute que le PLU prévoit toujours la compensation de l'abattage des arbres et des autres plantations.

Monsieur Doms demande si ce projet porte sur des logements pour personnes âgées ou de simples logements.

Madame la Maire répond qu'il s'agit d'un EHPAD de 100 chambres et de 38 chambres de résidence sénior.

Monsieur Doms soutient qu'il serait préférable de connaître la teneur du projet pour lancer l'enquête publique préalable au déclassement des emprises concernées. Il ajoute qu'il souhaiterait que les groupes d'opposition soient informés du projet.

Madame la Maire répond que ce projet a été présenté en comité de pilotage le 2 décembre 2024 et en bureau municipal le 16 janvier 2025.

Elle ajoute que le permis de démolir relatif au projet a été signé par Madame Marie Leclerc-Bruant en vertu de sa délégation à l'urbanisme.

Monsieur Madelin soutient l'idée de faire présenter ce projet au public, de même concernant le projet de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blanc-Bouleaux. Il ajoute que concernant ce projet, il n'y a eu que des ateliers n'impliquant qu'un public choisi ou avec des horaires ne permettant pas la participation du plus grand nombre.

Par ailleurs, il demande la raison pour laquelle il est prévu d'abattre 38 arbres et d'en replanter 42 dans le cadre ce projet, alors que le PLU prévoit que l'abatage d'un arbre est compensé par la plantation de deux arbres.

Madame la Maire répond que la règle de 2 pour 1 ne s'applique que pour la partie de la parcelle du projet qui ne sera pas à construire.

Par ailleurs, elle indique que tous les projets urbains de la Ville font l'objet de réunions publiques, et que le projet de reconstruction de l'EHPAD a été présenté en conseil de quartier. Elle ajoute que le permis de construire relatif au projet de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blanc-Bouleaux va être déposé dans les jours qui viennent, et que les projets urbains sont présentés au public une fois que les permis de construire sont déposés.

Monsieur Doms demande si ce procédé correspond à la démarche de co-coconstruction de la Ville.

Madame la Maire répond que la démarche de co-coconstruction de la Ville correspond aux ateliers publics. Elle ajoute que la Ville n'est pas maître d'ouvrage dans le cadre du projet de reconstruction de l'EHPAD et qu'il y a eu des réunions avec les services municipaux et les élu.es pour que ce projet soit compatible avec le PLU. Toutefois, elle regrette qu'il n'y ait pas eu assez de réunions de co-coconstruction de la part de l'EHPAD.

Concernant le projet de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blanc-Bouleaux, elle indique que la Ville a mené une concertation importante avec toutes les parties prenantes du secteur, avec les conseils de quartier et les riverain.es, et qu'il s'agit d'une co-coconstruction pendant plusieurs mois.

Monsieur Métir indique qu'il s'abstiendra de voter cette délibération car il s'inquiète de la densification du projet de 70 à 140 logements. Il ajoute qu'il entend la nécessité de construire et de proposer des logements pour les personnes âgées. Cependant, il appelle à une grande vigilance en termes de projet de vie au sein de l'EHPAD, qui est aussi important que la construction, et que le Département et l'ARS doivent être impliqués à cet effet.

Madame Éthève souhaite que les projets urbains soient aussi co-construits avec l'ensemble des élu.es dans leur diversité politique. Elle ajoute que Monsieur Besnier a, dans le passé, soutenu des positions inverses à ses déclarations.

Par ailleurs elle soutient que l'abattage d'arbres et leur compensation doit prendre en compte la protection de la faune. Elle indique également être favorable à la construction d'un EHPAD car le troisième âge est une question de société importante.

Monsieur Guillotin indique qu'il votera favorablement pour cette délibération et relève qu'il était présent le 2 décembre 2024 et le 16 janvier 2025 au bureau municipal et qu'il a posé un certain nombre de questions aux architectes ayant présenté une ébauche de projet. Il ajoute qu'il a également effectué quelques demandes pour faciliter la communication ainsi que la compréhension autour de ce projet, notamment sur l'existence d'une certification HQE (Haute Qualité Environnementale).

Par ailleurs, il indique avoir demandé à ce que le promoteur signe la charte des promoteurs de Fresnes, ce qui l'engagerait à faire des présentations publiques comme cela est généralement demandé aux opérateurs.

Sur l'abattage des arbres, il indique que c'était un sujet qu'il avait porté le 16 janvier 2025 et qu'il était alors question d'une trentaine d'arbres existants. À cet égard, il indique qu'il avait demandé éventuellement à ce qu'au-delà de l'enquête phytosanitaire menée sur ces arbres, qu'il y ait un engagement du promoteur pour compenser le nombre d'arbres abattus en respectant une règle d'équivalence.

En outre, il indique qu'il a été présenté un système de chaleur et de climatisation par PAC (refroidissement air-eau), et qu'il s'interroge sur la pertinence d'un éventuel raccordement de l'EPHAD à la géothermie puisque c'est une obligation qui est techniquement réalisable dans le périmètre du projet.

Egalement, il souhaite que les accès pompier à l'EHPAD soient préservés, que ce soit par l'entrée de la rue de Wissous ou par la sortie de la rue de la Tour aux Chartiers.

Il ajoute qu'il est favorable à la construction d'un toit-terrasse pour l'EPHAD mais demande s'il est possible d'y installer des panneaux photovoltaïques. À cet égard il soutient qu'il faut diversifier les sources d'approvisionnement et de production d'énergie.

Monsieur Um demande si l'abattage de 38 arbres est lié à la modification de la densité du projet ou bien si le nombre d'arbres abattus était déjà prévu dans la version initiale du projet. Également, il demande à quel moment a été décidée la modification du nombre de chambres dans la résidence sénior.

Madame la Maire répond que 50 chambres étaient initialement prévues dans la résidence sénior, mais qu'il a été décidé de passer à 38 chambres car il était nécessaire de faire baisser la hauteur de l'immeuble qui comportait un étage de trop. Elle ajoute que la capacité de l'EPAHD a été conservée et que la résidence sénior sera comprise dans le projet pour assurer l'équilibre financier de l'opération, car même si le projet bénéficie de subventions, l'emprunt contracté pour le financer sera essentiellement remboursé par les loyers et les contributions des pensionnaires de l'EHPAD et de la résidence sénior.

Par ailleurs, elle indique que l'abattage de 38 arbres n'est pas lié à la modification de la densité du projet car celle-ci n'affecte pas l'implantation de l'immeuble mais seulement sa hauteur.

Monsieur Doms soutient que l'abattage de 38 arbres doit être compensé par la plantation de 76 arbres car le PLU impose que l'abattage d'un arbre doit être compensé par la plantation de 2 arbres.

Madame la Maire répond que cette règle de compensation d'abattage d'arbres ne s'applique pas à toutes les situations.

Monsieur Doms indique qu'il votera contre la délibération. À cet égard, il précise qu'il n'est pas opposé au projet mais qu'il est opposé à la méthode de travail de la Municipalité le concernant.

Monsieur Besnier indique que le projet n'a jamais été présenté en conseil de quartier faute d'être encore abouti. Par ailleurs, il demande, concernant l'implantation de six commerces qui est envisagée dans le périmètre du projet, si le quartier constitue une zone de chalandise appropriée.

Monsieur Guillotin répond que les emplacements de commerces envisagés ont pour objectif d'offrir un service de proximité aux occupants de l'EHPAD, par exemple des salons de coiffure et d'esthétique. Ce ne sera donc pas une zone commerciale.

Madame la Maire ajoute qu'il pourrait y avoir une retoucherie, un coiffeur, un commerce vendant des pâtisseries et des friandises ou de l'économie sociale et solidaire. Elle indique également que l'implantation de ces commerces aura aussi pour objet d'opérer une ouverture du quartier et que la conception architecturale du projet permet au public d'accéder à ces cellules commerciales.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **20 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté) M. Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, – **2 voix contre** – M. Richard Doms et M. Philippe Vafiadès (représenté), – **et 13 abstentions** – Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, Mme Claire Lefèbvre, Mme Isabelle Dutronc, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon et M. Christophe Carlier.

7- Bilan des acquisitions et cessions foncières 2024

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel Souillac, rapporteur,

Monsieur Oberhauser quitte la salle.

Madame Solvignon quitte la séance et donne pouvoir à Monsieur Métir.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé le bilan des acquisitions et cession foncières 2024 qui sera annexé au prochain compte administratif.

Monsieur Oberhauser retourne dans la salle.

8- Avis du Conseil municipal sur le Plan local d'urbanisme intercommunal

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Monsieur Doms souhaite que le PLUi prévoit que les espaces verts privés en zones pavillonnaires soient préservés avec une obligation de les maintenir, en pourcentage, en cas de travaux. Il ajoute que les espaces verts privés ne bénéficient pas qu'à leurs propriétaires mais aussi au public car ils constituent des puits de fraîcheur et absorbent l'eau.

Il indique également être défavorable à ce que des propriétaires privés revendant leur parcelle peu construite, et donc à un prix plus élevé, à des promoteurs privés qui souhaitent lancer de grandes opérations qui aboutissent à la destruction d'espaces verts. Ainsi, il soutient que le changement climatique et la protection des espaces verts en ville impliquent de prendre des mesures appropriées. Il souhaite ainsi que cela soit ajouté.

Madame la Maire répond qu'il n'est pas possible d'imposer un seuil différent en fonction des parcelles, à moins de classer les espaces verts dans le PLUi.

Monsieur Doms indique qu'un promoteur immobilier peut acheter un terrain de 700 mètres carrés comprenant une maison de 100 mètres carrés et y construire deux ou trois maisons, ce qui aboutirait à la destruction de ses espaces verts. À cet égard, il soutient qu'il est nécessaire d'établir des règles empêchant les promoteurs immobiliers de construire dans les zones pavillonnaires afin de préserver les espaces verts.

Madame la Maire répond que si un propriétaire dispose d'un grand jardin sur son fond de parcelle, il serait préférable de le faire classer comme c'est le cas pour une partie du jardin de la copropriété de la Butte Fleurie. Elle ajoute qu'interdire toute construction en zones pavillonnaires serait inapplicable car cela imposerait à tous les propriétaires de la ville, y compris ceux.celles en dehors des zones pavillonnaires, d'avoir 80% de surface d'espaces verts sur leur parcelle. Elle indique également qu'une telle règle empêcherait les propriétaires de mener des travaux d'extension ou de rénovation sur leur propriété, à moins de déconstruire complètement leur propriété pour respecter le seuil de 80% de surface d'espaces verts.

Monsieur Doms soutient que dans cette hypothèse, un droit de préservation des espaces verts n'impliquerait pas pour le propriétaire de détruire sa maison, mais seulement de reconstituer le seuil de surface d'espaces verts de 80%.

Madame la Maire répond qu'il ne peut pas y avoir de régime dérogatoire applicable à une seule parcelle seulement. Elle ajoute que les espaces verts transversaux à plusieurs parcelles font l'objet d'un classement lorsque l'on souhaite les préserver.

Monsieur Doms soutient que c'est ce qu'il a proposé.

Madame la Maire indique que la zone de constructibilité de 20 mètres permet d'avoir des espaces verts en fond de parcelle qui se rejoignent les uns aux autres pour former une trame verte au cœur des quartiers pavillonnaires.

Monsieur Doms indique qu'il votera contre le projet de PLUi car il pourrait permettre à des promoteurs immobiliers d'acheter des parcelles en zones pavillonnaires pour lancer des travaux ayant pour effet d'entraîner la disparition des espaces verts.

Madame la Maire répond que les promoteurs immobiliers sont soumis à la règle de l'emprise au sol, au pourcentage d'espaces verts et au pourcentage de pleine terre, aux règles de gabarit et de hauteur, et à la bande de constructibilité de 20 mètres.

Monsieur Doms soutient que ces règles n'empêcheront pas les promoteurs immobiliers de mener des projets de densification dans les zones pavillonnaires et de diminuer la surface d'espaces verts.

Madame la Maire répond que la limite supérieure en termes d'espaces verts sera énoncée dans le PLUi.

Monsieur Madelin soutient que la proposition d'intégrer des espaces verts privés de la rue de Wissous dans la protection des espaces paysagers protégés constitue une forme de spoliation dans la mesure où cela ne sera pas appliqué dans les autres secteurs de la Ville.

Il ajoute qu'il souhaite qu'il y ait une part d'activité économique plus importante dans l'opération du Moulin de Berny. Ainsi, les aménageurs ont indiqué que 60% d'activités économiques sur ce secteur est une proportion trop importante sans doute parce que le contexte urbain autour du Moulin de Berny n'est pas attractif pour les entreprises. À cet égard, il indique que cet espace est fréquenté par une population qui abaisse son attractivité et qui empêche les personnes d'y circuler librement et de s'y sentir en sécurité.

Par ailleurs, il note la réserve sur la création d'une zone non ædificandi aux abords des axes autoroutiers A6 et A86. Il s'interroge néanmoins sur la construction de logements dans ces zones.

Madame la Maire répond que cette zone non constructible figurant dans le projet de PLUi s'étend également aux pavillons situés aux alentours, ce qui n'est pas cohérent avec l'actuel PLU de la Ville. Elle ajoute que la réhabilitation de l'Intermarché ne permettrait pas le développement d'une activité économique accessible car celui-ci occupe toute la surface du rez-de-chaussée. Ainsi, la seule activité possible en étage serait des bureaux, dont la construction est en baisse.

Madame Lefebvre fait la déclaration suivante au nom du groupe Les Écologistes et apparenté.e.s :

« Le 17 décembre 2024, le groupe Écologiste, en Conseil de territoire du GOSB a voté contre le Plan local d'urbanisme intercommunal.

Concernant Fresnes, nombre de points sont pertinents et nous les soutenons. Néanmoins, la question qui nous est posée dépasse le périmètre municipal : c'est une vision de l'avenir de l'aménagement sur l'ensemble de ce plus vaste territoire qui nous est proposée et sur laquelle il nous semble important d'avoir le courage politique d'un projet ambitieux face aux défis climatiques à venir.

Suite à une concertation selon nous très limitée et superficielle pour élaborer un document d'aménagement aussi structurant, notre groupe a exprimé deux objections générales sur lesquelles nous avons déposé des amendements à ce jour refusés :

- La protection insuffisante des arbres adultes : il y a beaucoup de coupe d'arbres en ce moment sur la Commune dans les résidences privées, dans l'espace public, et c'est vraiment un problème. La protection des arbres adultes n'est pas actée dans le PLUi, et pour nous la destruction de ces arbres ne devrait être justifiée que par l'utilité publique. Un arbre, en effet, est un investissement important de long terme car il ne produit son plein effet écologique – ombre, fixation du CO₂, climatisation par évapotranspiration, effets psychologiques notamment sur les convalescents ou les personnes en difficulté – qu'au-delà de vingt ans. Détruire un arbre adulte est plus grave que raser un bâtiment, même public, qu'on mettra deux ans à reconstruire.
- La règle des 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant à proximité a pourtant été introduite dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), mais elle reste ignorée dans le PLUi lui-même, il n'y a rien en rapport avec ça dans le rapport de présentation et dans les parties zonées réglementaires. L'enjeu n'est pas la préservation de la verdure et de la pleine terre autour des nouvelles constructions, mais bien de préserver le stock d'espaces verts rapporté à la population existante. On le sait, certains quartiers de Fresnes, particulièrement le quartier Frères lumières, vallée aux Renards et la place Charcot souffrent de ce manque de verdure. Le saupoudrage autour des nouveaux bâtiments dans le futur PLUi ne constitue pas un "espace vert public" au sens des urbanistes et de l'OMS. En effet, ce saupoudrage de pleine terre remplit moins bien les fonctions phytoécologiques et chlorophylliennes, de retenue de l'eau de pluie, et d'évapotranspiration, et ne répond nullement aux fonctions récréatives et psycho-sanitaires d'un espace vert public. La norme internationale OMS fixe la surface minimale d'un espace vert public à un hectare, l'Institut Paris Région dans divers articles considère qu'en zone dense on peut se contenter d'un demi-hectare. La proximité est définie par "300 mètres", le PADD a préféré "10 minutes à pied".

L'enjeu est bien une politique de "stock" : augmenter la surface totale d'espaces verts, même avec un zéro urbanisation nette. Plus qu'une obligation de résultat, le PADD vise une obligation de moyens. Si on arrive à mettre en place la règle de 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant à proximité donc à 10 minutes à pied, on va avoir une évolution de toutes les constructions qui seraient possibles pour conserver de l'espace vert pour les habitants.

Nous recommandons la prise en compte des propositions des élus écologistes au GOSB :

- Établir la carte des espaces verts “saturés”, qui ont plus de 1 habitant pour 10 mètres carrés d'espace vert dans un disque de 10 minutes à pied. L'institut Paris Région se déclare en mesure de définir les espaces verts et les disques saturés.
- Refuser toute nouvelle construction nette en nombre d'habitants évalué dans ce disque saturé.

Sans ces évolutions et au regard des ambitions élevées en termes d'urbanisation, l'on pourra selon nous, Écologistes, parler de greenwashing, ou d'effet d'annonce sur le verdissement affiché de ce PLUi. Ces engagements ne sont pour nous pas à la hauteur d'une année 2024 la plus chaude de l'histoire enregistrée, qui a dépassé la limite de + 1,5°C et démontré qu'en France le changement climatique se traduit aussi bien par des canicules et sécheresses que par des inondations dévastatrices.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre cet arrêté de PLUi en l'état. Espérons que l'enquête publique permette de faire évoluer le PLUi final vers un réel verdissement.

Merci. ».

Monsieur Guillotin revient sur les questions de Monsieur Madelin concernant le projet du Moulin de Berny, et indique qu'il a été décidé de passer de 60% à 40% de part d'activités économiques car le cahier des charges du projet a été travaillé avec les résident.es du quartier et selon les retours des acteurs économiques existants. Il ajoute qu'un renouvellement du périmètre du projet est attendu depuis plusieurs années, et que le contexte économique actuel est incertain.

Par ailleurs, il indique que parmi les quatre candidats éligibles pour le projet, seul un remplit en quasi-totalité les conditions fixées dans le cahier des charges pour la programmation. Il ajoute que les quatre candidats éligibles ainsi que les deux autres candidats qui n'ont pas été retenus ont tous affirmé que le cahier des charges est très difficile à satisfaire au-delà du contexte économique, du fait de la nécessité de relocaliser l'Intermarché tout en maintenant son activité pendant les travaux, cette relocalisation étant un préalable au lancement de la seconde phase des travaux. Il a donc été nécessaire de s'adapter à ces contraintes.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **19 voix pour** - Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry (représenté), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (représenté) M. Michel Souillac, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, Mme Cécilia Vala, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli (représenté), M. Olivier Guillotin, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco, – **9 voix contre** – Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, Mme Claire Lefèbvre, Mme Isabelle Dutronc, Mme Véronique Vela-Rodriguez, M. Richard Domsps et M. Philippe Vafiadès (représenté), – **et 7 abstentions** –, M. Philippe Lecomte, Mme Muriel Éthève, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, M. Jean-Jacques Um, M. Cyril Gallon et M. Christophe Carlier.

9- Demande de subvention pour des travaux de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local auprès de la Préfecture du Val-de-Marne

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Carlier demande si le coût prévisionnel du projet de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux est finalisé.

Par ailleurs, il note que la Ville n'a acquis que 1 million d'euros de subventions publiques parmi les 10 millions d'euros de demandes de subventions demandées à ce jour. Il ajoute que le financement du projet de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux à hauteur de 50% de subventions publiques est optimiste compte tenu du contexte actuel, car depuis ces dernières années dans le Val-de-Marne, la DSIL n'a financé des projets qu'à hauteur de 30% en moyenne.

De plus, il estime que le subventionnement du projet par l'ANS à hauteur de 300 000 euros paraît surévalué.

Enfin, il indique que si la Ville obtient moins de subventions que prévu, elle devra recourir davantage à l'emprunt pour financer ce projet. À cet égard, il souligne qu'il est actuellement prévu d'emprunter à hauteur de 5 millions d'euros environ.

Monsieur Lecomte répond qu'il est nécessaire d'avoir une estimation de l'enveloppe budgétaire d'un projet pour déposer un dossier de subvention. Il ajoute que les enveloppes doivent être déposées au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Il ajoute que la consultation des entreprises pour le projet de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs Bouleaux va démarrer au mois de mars 2025.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, **à l'unanimité**, autorisé Madame la Maire, ou son.s.a représentant.e, à solliciter le concours financier à hauteur de 300 000 euros par an (pour un total cumulé de 900 000 euros) pour les exercices 2025 à 2027 auprès de la Préfecture du Val-de-Marne au titre de la dotation de soutien à l'investissement local au titre de l'enveloppe prévue pour la transition énergétique.

10- Décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal

Numéro	Date	Objet	Co-contractant	Montant
2024-282	29 novembre 2024	Avenant n°1 au contrat de coproduction signé le 20 novembre 2024 spectacle « quand viendra la vague » (modification de l'apport de la Ville et des contreparties).	La COMPAGNIE CREVECOEUR THÉÂTRE	2 000 € net
2024-283	2 décembre 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 14), une cave (lot 50) et un parking extérieur (lot 87) sis 102, avenue de la Paix.	x	x
2024-284	2 décembre 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain à bâtir (lot A) sis 4, avenue Jean-Pierre.	x	x
2024-285	2 décembre 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 31, rue du Docteur Emile Roux.	x	x
2024-286	2 décembre 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis rue des Œillets.	x	x
2024-287	04 décembre 2024	Convention de mise à disposition des gymnases Barbara, Pasteur, Fatima Brin et Saint-Exupéry (janvier à juillet 2025).	Association TAEKWONDO	x
2024-288	05 décembre 2024	Cession d'un véhicule Renault Trafic immatriculé 7205XQ94.	Société MRZ Garage	Recettes : 2 369,80 € net
2024-289	05 décembre 2024	Cession d'un véhicule Renault Trafic immatriculé 7151ZN940	Société MRZ Garage	Recettes : 4 020,46 € net
2024-290	05 décembre 2024	Demande d'aide financière pour la création de la Maison de la Parentalité.	CAF du Val-de-Marne	Subvention demandée 195 129,23 € HT
2024-291	09 décembre 2024	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le 8 décembre 2024 (répétition de l'orchestre symphonique).	Conservatoire Jean-Jacques Werner	x
2024-292	09 décembre 2024	Demande de subvention pour un projet sur la santé des femmes au travail.	Fonds en faveur de l'égalité professionnelle	Subvention demandée : 8 000 €
2024-293	10 décembre 2024	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le 8 février 2025 (répétition).	Association Les amis de l'Ecole nationale de musique	x
2024-294	10 décembre 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un parking sis 26, rue Henri Barbusse.	x	x
2024-295	11 décembre 2024	Avenant n°1 - contrat de coproduction et résidence signé le 20 juin 2024 (modification des dates de versements).	Compagnie AINSI VA LE VENT	x

2024-296	11 décembre 2024	Avenant n°1 à la convention du 27 mai 2019 pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un équipement communal sis 5-9, square du 19-mars-1962 (avenant de transfert).	TOTEM FRANCE	x
2024-297	16 décembre 2024	Avenant modificatif n° 01 passée au contrat du 18 août 2024 (intervention dans le cadre de l'exposition « Evasion » au Centre d'arts).	Monsieur Valerio FASCIANI	140 € TTC
2024-298	17 décembre 2024	Contrat pour la maintenance et l'entretien d'un compresseur (durée : 5 ans).	Société EXLAIR	1 007,84 € HT / an
2024-299	18 décembre 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un local d'activité à usage de restaurant (lots 1 696 à 1 698) sis 29, rue Auguste Daix et 37-41, avenue du Parc des Sports.	x	x
2024-300	18 décembre 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 30, rue des Jacinthes.	x	x
2024-301	18 décembre 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 1, rue des Glacières.	x	x
2024-302	19 décembre 2024	Convention de mise à disposition du gymnase Pierre Périquoy (année 2025).	Collège Francine Fromond	6 337,50 €
2024-303	20 décembre 2024	Contrat de prestation pour la solution Atelier Salarial (outil de pilotage de la masse salariale – durée : 3 ans).	Société ADELYCE	7 400 € HT / an
2024-304	23 décembre 2024	Demande d'une subvention d'investissement pour l'aménagement de terrains de basket extérieurs 3X3 sis chemin de la Tour aux Chartiers.	Conseil départemental du Val-de-Marne	Subvention demandée : 34 249,68 €
2024-305	23 décembre 2024	Contrat de location de batteries de dix ZOE et huit KANGOO (durée : de 12 mois).	Société DIAC LOCATION	14 472,72 € HT / an
2024-306	24 décembre 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 36, rue du Professeur Bergonié.	x	x
2024-307	24 décembre 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 39, rue Yvon.	x	x
2024-308	24 décembre 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 10), une cave (lot 52) et un parking extérieur (lot 93) sis 102, avenue de la Paix.	x	x
2024-309	24 décembre 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 21), une cave (lot 37) et un parking extérieur (lot 99) sis 102, avenue de la Paix.	x	x
2024-310	24 décembre 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 12, rue Lina.	x	x
2024-311	27 décembre 2024	Demande de subvention d'investissement pour l'aménagement de terrains de basket extérieurs 3X3 sis chemin de la Tour aux Chartiers.	Conseil régional d'Île-de-France	Subvention demandée : 34 249,67 €
2024-312	27 décembre 2024	Convention de résidence au théâtre de la Grange Dîmière (du 1 ^{er} au 5 septembre 2025 et du 20 au 24 octobre 2025).	Collectif La Grosse Plateforme	x
2024-313	27 décembre 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 17), une cave (lot 48) et un parking extérieur (lot 98) sis 102, avenue de la Paix.	x	x

2024-314	27 décembre 2024	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement (lot 27) sis 102, avenue de la Paix.	x	x
2024-315	30-déc-24	Abonnement à la base de données juridiques et portail d'informations juridiques LexisNexis 360 PUBLIC (durée : 1 an).	LexisNexis	9 904,32 € TTC
2024-316	31/12/2024	Demande de subvention au titre des contrats d'aménagement régional (Pasteur Roux Blancs Bouleaux).	Conseil régional d'Île-de-France	Subvention demandée : 1 381 596 €
2024-317	31/12/2024	Contrat de prestation pour la licence Web de l'application Mobile M-City (durée : 3 ans).	ARPEGE	18 450 € HT / an
2024-318	31/12/2025	Avenant n°1 au contrat n° C2111216 pour l'abonnement annuel à CONCERTO en mode SAAS (passage en mode SAAS – durée : 1 an).	ARPEGE	15 000 € HT (prix qui s'ajoute au montant du contrat de maintenance)
2025-01	02/01/2025	Demande de subvention au titre du fonds de soutien régional à la création et à la réhabilitation d'équipements sportifs franciliens (gymnase Pasteur).	Conseil régional d'Île-de-France	Subvention demandée : 258 811,05 €
2025-02	06/01/2025	Contrats de mise à disposition d'œuvres originales (exposition « On découpe » du 11 janvier au 22 mars 2025 au Centre d'arts).	Monsieur Alain BOUAZIZ, Madame Soumisha DAUTHEL, Madame Juliette JOUANNAIS, Madame Réjane LHOTE, Madame Louisa MARAJO	200 € / Artiste (Sauf pour Juliette JOUANNAIS 99,16 € TTC pour le défraiement du transport de ses œuvres
2025-03	08/01/2025	Contrat de cession du spectacle "Arlequin poli par l'amour" le samedi 25 janvier 2025.	Compagnie Piccola Familia	8 305,59 € TTC
2025-04	08/01/2025	Bibliothèque municipale – contrat de prestation pour une conférence « Paris folies paillettes strass et trucs en plume, le music-hall dans tous ses états » le 25 janvier 2025.	Librairie Le roi Lire – L'oiseau Livres	Dépense : 120 € Recettes : Redevance d'occupation pour vente de livres : 30 €
2025-05	08/01/2025	Convention pour la mise à disposition du stade de la paix (épreuves sportives – 26 mars, 2 et 23 avril, 3 et 10 septembre 2025).	Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris	/
2025-06	09/01/2025	Contrat de prestation pour l'analyse et les conseils en ingénierie sociale pour l'optimisation des charges sociales (durée : 3 ans).	CTR-LEYTON	Rémunération représentant 33% des remboursements obtenus avec un plafond de 13 333 € HT / an
2025-07	10/01/2025	Contrat de prestation pour les services de prélèvements et analyse microbiologique des crèches la Paix, Peupleraie, les Thibaudes, la Cerisaie, Monique Postal et la Sablonnière (durée : 4 ans).	HYSEQUA	6 142,44 € HT / an
2025-08	10/01/2025	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière (dispositif DEMOS).	Demos Grand Orly Seine Bièvre	x
2025-09	10/01/2025	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière le 25 mai 2025 (répétition du chœur Arthur Honegger).	Conservatoire Jean-Jacques Werner de Fresnes	x
2025-10	16/01/2025	Contrat passé pour l'affichage 2025 des spectacles de la Grange dîmière (durée : 1 an).	Société OLIVIER GARNIER	1 560 € HT

2025-11	16/01/2025	Convention de mise en place d'un café conférence dans l'espace bar de la Grange dîmière (13 mars 2025).	COMPAGNIE ACTIF	400 € HT
2025-12	20/01/2025	Convention d'occupation du domaine public pour un logement situé dans l'enceinte de l'école « les Capucines ».	Monsieur Xavier Jolibert	Loyer mensuel : 621 € Provisions pour charges mensuelles : 80 €
2025-13	22/01/2025	Contrat de cession du spectacle « pièce montée » Le vendredi 14 février 2025 à la Grange dimière.	LA COMPAGNIE JOSEPH K	3 089,21 € HT
2025-14	24/01/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 60, rue du Docteur Charcot.	x	x
2025-15	24/01/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur des voiries et espaces verts sis rue du Docteur Schweitzer et avenue Saint-Exupéry.	x	x
2025-16	24/01/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un parking extérieur sis 102, avenue de la Paix.	x	x
2025-17	24/01/2025	Avenant n°1 au contrat de cession signé en novembre 2024 (ajout d'ateliers pour la pratique artistique le samedi 22 mars 2025).	LA COMPAGNIE LES CORPS BRUTS	211.40 € HT
2025-18	24/01/2025	Contrat d'abonnement pour l'accès à la plateforme participative CAPCO (durée : 1 an).	Société Cap Collectif	4 788 € HT
2025-19	24/01/2025	Contrat de cession du spectacle « Britannicus Tragic Circus » le samedi 29 mars 2025 à la Grange dimière.	ATELIER THÉÂTRE ACTUEL	6 500 € HT
2025-20	28/01/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 56, avenue Saint-Exupéry.	x	x
2025-21	28/01/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 13, allée Philippe de Connaye.	x	x
2025-22	28/01/2025	Renonciation au droit de préemption urbain sur deux garages sis 29, rue Auguste Daix et sentier des Glaises.	x	x

11- Marchés publics signés par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal

MARCHES PUBLICS

N° Marché - Titulaire	Intitulé du marché	Durée initiale et reconduction	Montant du marché
24016-Société SMACL	Marché de services d'assurances – LOT 1 Dommages aux biens	1 an reconductible 3 fois	Cotisation annuelle : 107 525,45 € TTC
24016-Société Paris Nord Assurances Services	Marché de services d'assurances – LOT 2 Responsabilité civile	1 an reconductible 3 fois	Cotisation annuelle : 13 845 € TTC

N° Marché - Titulaire	Intitulé du marché	Durée initiale et reconduction	Montant du marché
24016- Société SMACL	Marché de services d'assurances – LOT 3 Parc automobile	1 an reconductible 3 fois	Cotisation annuelle : 93 423,18 € TTC
24016- Société DIOT SIACI	Marché de services d'assurances – LOT 4 Risques statutaires	1 an reconductible 3 fois	Cotisation annuelle : 505 750,67 € TTC
24023- Société AUBRAC SIGNAL	Fourniture et installation de mobiliers urbains – LOT 1 Mobiliers urbains de propreté	1 an reconductible 3 fois	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel : 140 000 € H.T.
24023 Société AUBRAC SIGNAL	Fourniture et installation de mobiliers urbains – LOT 2 Mobiliers urbains de convivialité	1 an reconductible 3 fois	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel : 40 000 € H.T.
24023-Société AUBRAC SIGNAL	Fourniture et installation de mobiliers urbains – LOT 3 Mobiliers urbains de mobilité	1 an reconductible 3 fois	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel : 15 000 € H.T.
24032-Société SOTRAVIA	Travaux de démolition du court de tennis	Délai d'exécution à compter de l'ordre de service : 4 mois	Montant forfaitaire : 161 400 € TTC

ACTE MODIFICATIF

N° Marché - Titulaires	Intitulé du marché	Objet de l'acte modificatif n°	Montant
20017 Acte modificatif n°2- Société 5M	Marché de maintenance des ascenseurs, monte-charges et élévateurs des bâtiments de la ville de Fresnes	Prolongation jusqu'au 31 janvier 2025 (terme initial : 31 décembre 2024)	/
21014 Acte modificatif n°2- Société EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES-SERVICES IDF	Marché de maintenance préventive et corrective des systèmes d'alarmes incendie des bâtiments de la ville de Fresnes	Prolongation jusqu'au 28 février 2025 (terme initial : 31 décembre 2024)	/
21015 Acte modificatif n°2- Société EIFFAGE ENERGIES SYSTEMES-SERVICES IDF	Marché de maintenance préventive et corrective des systèmes de désenfumage des bâtiments de la ville de Fresnes	Prolongation jusqu'au 28 février 2025 (terme initial : 31 décembre 2024)	/

Marchés de moins de 40 000 Euros H.T.

N° FC	Date	Description du marché	Titulaire	Montant TTC
FC 2024-47	11/12/2024	Travaux de revêtement de sol Place de l'Eglise et rue Maurice Ténine (passage sous les arcades).	SOTRAVIA	31 161,21 € TTC
FC 2024-48	12/12/2024	Menuiserie extérieure Relais assistantes maternelles.	NORBA	19 532,27 € TTC
FC 2024-49	12/12/2024	Travaux d'aménagement d'un skate park sur l'Esplanade du Général de Gaulle.	MERLOT	63 900 € TTC
FC 2024-50	17/12/2024	Déploiement d'un logiciel de gestion du stationnement.	MACARON SAS	35 640 € TTC
FC 2024-51	19/12/2024	Lutte contre l'illettrisme, adhésion au projet Voltaire.	WOONNOZ	16 800 € TTC
FC 2024-52	19/12/2024	Logiciel de pilotage de la masse salariale.	ADELYCE	14 097, 60 € TTC
FC 2024-53	23/12/2024	Travaux d'aménagement d'un terrain de basket au terrain d'évolution, chemin de la Tour aux Chartiers.	"MON TERRAIN 2 SPORTS"	71 353,49 € HT soit 85 624,19 € TTC
FC 2024-54	23/12/2024	Remplacement de menuiseries extérieures du Centre d'arts (travaux intervenant dans le cadre d'un sinistre d'assurance dommage ouvrage – indemnisation de même montant perçue par la Ville).	TY BRAZ	101 637,67 € TTC
FC 2024-55	26/12/2024	Installation d'une canopée sur la Place de l'Eglise.	CITEFLOR	46 763,06 € TTC
FC 2025-1	22/01/2025	Travaux de désimperméabilisation de la cours de l'école BARBARA.	SOTRAVIA	13 481,26 € TTC

Concernant la décision n° 2024-299 portant renonciation au droit de préemption urbain, Monsieur Madelin indique ne pas avoir connaissance d'un local d'activité à usage de restaurant au 29 rue Auguste Daix et 37-41, avenue du Parc des Sports.

Par ailleurs, il demande à quoi correspond le déploiement d'un logiciel de gestion du stationnement faisant l'objet du marché FC 2024-50 conclu avec la société MACARON.

Madame la Maire répond que le restaurant au 37-41, avenue du Parc des Sports, est celui de la résidence des Gémeaux. Elle précise que la résidence des Gémeaux se situe entre le 29 rue Auguste Daix et le 37-41 avenue du Parc des Sports.

Monsieur Oberhauser indique que le déploiement du logiciel de gestion du stationnement correspond à l'une des actions inscrites dans le Plan des mobilités durables et que cela est notamment financé par une subvention de la Métropole du Grand Paris. Il ajoute qu'il s'agit d'un logiciel fonctionnant avec l'intelligence artificielle et qu'il intègre tous les arrêtés de police du stationnement en cours, les cartes et les photos aériennes pour établir le plan de stationnement et en assurer la gestion avec l'ensemble du plan de circulation.

Il indique également que ce logiciel pourra être utilisé par les usagers sous forme de GPS.

Concernant le marché FC 2024-52 et la décision n° 2024-303, Monsieur Carlier demande la raison pour laquelle la Ville a opté pour la société ADELYCE afin de fournir et déployer un logiciel de pilotage de la masse salariale, dont le montant d'acquisition est d'environ 20 000 euros, alors que le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne (CIG) propose une solution informatique en termes de pilotage de la masse salariale et dont le montant d'acquisition est de 5 000 euros.

Madame la Maire répond que le logiciel proposé par la société ADELYCE comporte plus de fonctionnalités que celui proposé par le CIG.

S'agissant de la décision n° 2024-292, Madame Éthève demande à quoi correspond la demande de subvention de 8 000 euros pour un projet sur la santé des femmes au travail.

Madame la Maire répond que la Ville demande cette subvention pour financer la réalisation d'une étude sur la santé des femmes au travail.

Madame Éthève demande si cette étude sur la santé des femmes au travail concerne toutes les femmes de Fresnes.

Madame Leyssenne répond qu'il s'agit d'une étude qui ne portera que sur la santé au travail du personnel communal. Elle ajoute que le but de cette étude est de réaliser un diagnostic afin de pouvoir apporter des solutions aux difficultés rencontrées.

12- Questions diverses

Monsieur Doms souhaite que la Municipalité rencontre le propriétaire du restaurant Red Frog pour le convaincre de continuer son activité.

Madame la Maire est favorable à cette proposition.

Monsieur Guillotin ajoute que le gérant de ce restaurant souhaite prendre sa retraite et qu'un suivi sera effectué par le service commerce et développement économique. Il indique qu'il conviendrait d'éviter le changement de destination du local afin de maintenir son activité de restauration. Il précise également que ce restaurant propose à la location des logements.

Monsieur Madelin demande si la Ville envisage d'intervenir pour remédier aux problèmes de fonctionnement de la chaudière de l'église Saint-Éloi.

Par ailleurs, il indique que des riverains.es sollicitent l'installation d'une barrière pour protéger la voie pompier rue Louise Bourgeois dans l'éco-quartier de la Cerisaie.

Enfin, il demande si une assistante sociale a pu rendre visite au jeune homme sans domicile fixe qui vit entre les commerces du Clos la Garenne et la zone commerciale de la Cerisaie et s'il est possible de l'accompagner en vue de remédier à sa situation.

Madame la Maire répond que toutes les personnes sans domicile fixe à Fresnes ont été rencontrées et contactées à plusieurs reprises par les agents du CCAS. Elle ajoute que ces personnes font l'objet d'un suivi social et qu'elles peuvent recevoir l'aide de la Ville et des services sociaux si elles le souhaitent.

Elle indique également que ce jeune homme sans domicile fixe ne souhaite pas bénéficier d'un dispositif social. Elle ajoute que les services municipaux entreprennent des démarches afin de l'amener à pouvoir bénéficier de dispositifs sociaux pour se sortir de cette situation.

Monsieur Oberhauser indique que les potelets interdisant l'accès des véhicules à la voie pompier à l'avenue de la Cerisaie ont été cassés par des riverain.es qui se sont accaparés cet espace. Il ajoute que la Ville envisage d'utiliser du mobilier urbain semblable à celui qui existe sur la place Charcot mais qu'il est nécessaire de conserver les largeurs de passages piétons.

S'agissant de la chaudière de l'église Saint-Éloi, Madame la Maire répond qu'elle n'est plus réparable et ajoute qu'il existe une soufflerie d'air chaud pour préserver l'orgue.

Elle précise que la Ville recherche des solutions de chauffage pour cette Église, à cet égard, les solutions proposées ne sont pas satisfaisantes en termes d'efficacité énergétique et de confort. Elle ajoute que l'Église est chauffée provisoirement grâce à des canons à air chaud loués par la Ville.

Monsieur Guillotin indique que les communes de Paris, Pantin, Noisy-le-Sec, Fontenay-sous-Bois et du Kremlin-Bicêtre ont décidé de quitter le réseau social X suite à l'investiture de Donald Trump, car ils jugent que ce réseau social est devenu toxique pour la démocratie depuis son rachat par Elon Musk.

Ainsi, il souhaite que la Ville quitte le réseau social X compte-tenu du soutien de son propriétaire à Donald Trump et des partis d'extrême-droite en Europe, d'autant plus qu'il n'a pas hésité à faire un salut nazi devant des millions de personnes. À cet égard, il souhaite que la Ville opte pour un réseau social alternatif tel que Bluesky ou Mastodon.

Madame la Maire indique qu'elle est favorable à ce que la Ville trouve une alternative au réseau social X.

Madame la Maire expose que la Ville a reçu ce jour les courriers de la Préfecture acceptant la démission de Madame Leclerc-Bruant, Monsieur Besnier, Monsieur Métir et Madame Solvignon démissionnent de leur mandat d'adjoint.e.

Elle explique que ces démissions ont pour effet de suspendre leur délégation à compter de leur notification et donc à partir des 7, 8 et 9 février 2025. Cependant, elle indique qu'ils demeurent officiers d'état civil jusqu'à leur remplacement. Elle ajoute que le Conseil municipal procèdera à leur remplacement lors de la séance du 27 mars 2025.

Concernant les 8 conseiller.ères municipaux.ales délégué.es démissionnaires, elle indique que Monsieur Lecomte a finalement fait connaître sa volonté de conserver ses délégations et ses désignations en tant que représentant de la Ville dans des organismes extérieurs. Elle ajoute que Madame Lefebvre a fait savoir qu'elle souhaite conserver son mandat de conseillère territoriale ainsi que sa désignation en tant que représentante de la Ville au Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers à Domicile (SISID).

Elle indique que les conseiller.ères municipaux.ales doivent formuler par écrit s'ils souhaitent ou non conserver leurs délégations et leurs désignations de représentants.

Madame Lefebvre indique qu'elle était en attente d'instructions concernant les démissions d'élus.es depuis le 11 janvier 2025 suite à un courriel de Madame la Maire.

Madame la Maire répond que les élus.es concerné.s ont chacun reçu un courrier leur demandant ce qu'ils comptaient faire vis-à-vis de leur mandat.

Madame Vela-Rodriguez indique qu'elle a seulement reçu un courrier de Madame la Maire lui indiquant qu'elle prend acte de sa volonté de se retirer de ses délégations et qu'elle allait être informée par la suite des modalités de ce retrait.

La séance est levée le 14 février à 00 heure 45 minutes.

Fresnes, le 26 mars 2025

La secrétaire

La Maire,

Paule FRACHON

Marie CHAVANON